

# Contrat de Relance et de Transition Écologique



**CONTRAT DE RELANCE  
ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE**

-

**TERRITOIRE D'ANJOU BLEU COMMUNAUTE**

**ENTRE**

**La Communauté de Communes Anjou Bleu Communauté**

Représentée par Gilles GRIMAUD, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 30 novembre 2021

Ci-après désigné par Anjou Bleu Communauté,

D'une part,

**Le Conseil régional des Pays de la Loire**

Représentée par la Présidente du Conseil régional, Madame Christelle MORANÇAIS, dûment habilitée à signer le présent contrat par délibération de la Commission permanente du Conseil régional du 23 septembre 2021

Ci-après désignée par « la Région »

**L'État,**

Représenté par Anny PIETRI, sous-préfète,

Ci-après désigné par « l'État »,

D'autre part,

**IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**

## **Préambule**

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-Région (CPER) renouvelés d'une part, dans les programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

## **Article 1 - Objet du contrat**

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent :

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations et les habitants.

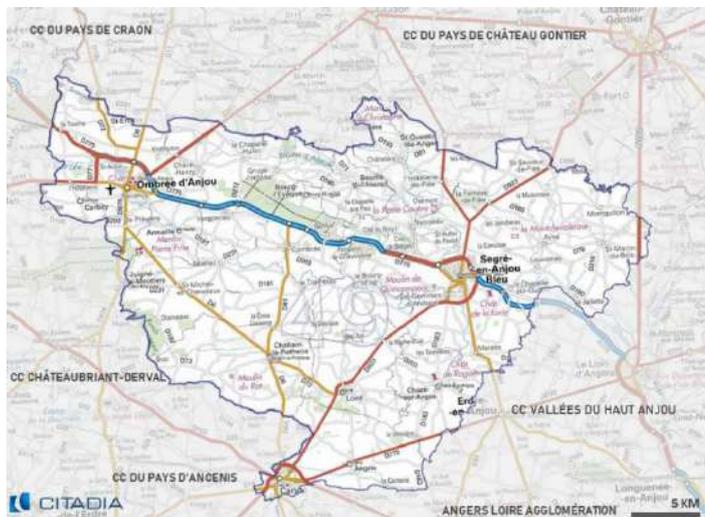
La circulaire du Premier Ministre 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'État et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire d'Anjou Bleu Communauté autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet durable et résilient. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Le contrat présente les engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

Le territoire d'Anjou Bleu Communauté et ses partenaires ont souhaité s'engager dans cette démarche de contractualisation.



Située à l'extrémité Nord-Ouest du Maine-et-Loire, Anjou Bleu Communauté est structurée autour d'une polarité principale, Segré (Segré-en-Anjou Bleu), Sous-Préfecture de Maine-et-Loire et de polarités secondaires : Pouancé (Ombrée d'Anjou), Candé, Combrée (Ombrée d'Anjou) et Noyant-la-Gravoyère (Segré-en-Anjou Bleu).

ABC représente :

- 9% de la surface départementale (647 km<sup>2</sup>)
- 4,3% de la population départementale

Le territoire d'Anjou Bleu Communauté est structuré par un axe routier principal, à 2x2 voies, orienté Sud-Est / Nord-Ouest et reliant Angers à Rennes (RD775). Cet axe dessert essentiellement le segréen et le pouancéen. Le territoire est également desservi par d'importants axes secondaires et notamment la RD 963 (Angers – Candé – Châteaubriant), la RD923 ou la RD771 (Nantes – Laval). La RD775, véritable dorsale du territoire positionne idéalement Anjou Bleu Communauté vis-à-vis des capitales économiques régionales que sont Angers et Rennes, accessibles mais dont certaines des influences directes se font moins ressentir qu'en territoires périurbains (foncier, paysages...).

Cet éloignement relatif des métropoles confère au territoire une attractivité propre. Son passé et son présent industriels lui permettent de constituer l'une des 4 « zones d'emploi » identifiées en 2020 par l'INSEE au sein du département de Maine-et-Loire. Les analyses de flux et de déplacements quotidiens confirment la réalité du bassin d'emploi segréen, dépassant par ailleurs les limites d'Anjou Bleu Communauté.

Le territoire présente également la caractéristique de se situer à l'interface de quatre départements et deux régions, ce qui implique une réflexion précise en matière de définition de bassins de vie et de services liés (mobilités, emploi...).

Le territoire se caractérise par une forte recomposition territoriale intervenue suite à la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (Loi NOTRe). Deux communes nouvelles, créées en 2016, redéfinissent en effet la politique générale mais également d'aménagement du territoire (Segré-en-Anjou Bleu et Ombrée d'Anjou respectivement peuplées de 17 500 et 9 000 habitants). En tant que Sous-Préfecture du Maine-et-Loire, Segré dispose d'un bassin de vie élargi, dépassant les limites de la commune nouvelle, et constitue un « petit pôle urbain » au sens de l'INSEE. Elle s'inscrit de ce fait dans le réseau des villes moyennes du Haut Anjou – Marches de Bretagne au même titre que Châteaubriant ou Château-Gontier.

Les 11 communes et la Communauté de Communes Anjou Bleu Communauté sont d'ores et déjà engagées dans diverses démarches, et notamment :

- Contrat Territoires-Région 2020
- Contrat de ruralité
- Schéma Départemental d'Accessibilité aux Services Publics (SDASP) décliné en contrat local d'engagement
- Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) du Pays de l'Anjou Bleu
- Territoire d'Industrie d'Anjou Bleu Communauté
- Petites Villes de Demain pour les communes de Candé, Ombrée d'Anjou et Segré-en-Anjou Bleu
- Programme Local de l'Habitat (PLH) d'Anjou Bleu Communauté
- OPAH Renouveau urbain pour les communes d'Ombrée d'Anjou, Armaillé, Bouillé-Ménard, Bourg-l'Evêque, Carbay et les centres-villes des communes déléguées de Segré/Ste Gemmes d'Andigné (commune de Segré-en-Anjou Bleu)
- Etude pré-opérationnelle relative à la mise en œuvre d'une future OPAH à l'échelle intercommunale
- Contrat Local de Santé (CLS) de l'Anjou Bleu
- Plan de paysage
- Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
- Contrat Territoire et Lecture 2020-2022 pour la ville de Segré-en-Anjou Bleu
- 2 Maisons labellisées France Services sur le territoire
- Contrat territorial eau du bassin versant de l'Oudon

Sur la base des contrats et programmes en cours, ainsi qu'en s'appuyant sur les projets du territoire, le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Le CRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

## **Article 2 – Ambition du territoire d'Anjou Bleu Communauté**

Anjou Bleu Communauté est un territoire rural et dynamique, composé de 11 communes (Angrie, Armaillé, Bouillé-Ménard, Bourg-l'Evêque, Candé, Carbay, Challain-la-Potherie, Chazé-sur-Argos, Loiré, Ombrée d'Anjou et Segré-en-Anjou Bleu).

Idéalement situé, en proximité avec les capitales économiques régionales d'Angers et de Rennes, le territoire conserve néanmoins sa qualité de vie spécifique aux territoires ruraux. L'ambition générale du projet de territoire est de faire d'Anjou Bleu Communauté un territoire innovant et dynamique qui anticipe et s'adapte aux nouveaux enjeux et aux nouveaux modes de vie.

Cet espace géographique se caractérise par un tissu industriel diversifié avec des entreprises d'envergure associées à des PME-PMI et de nombreux artisans-commerçants de qualité qu'il convient

de conforter. Alors que l'activité agricole est en profonde mutation, l'activité tertiaire est, elle, en plein essor. L'ambition est d'accroître la capacité d'accueil et l'attractivité économique du territoire.

Le territoire présente des problématiques spécifiques en matière d'aménagement et d'équipement commercial. Les élus portent la volonté de renforcer le maillage commercial de proximité sur le territoire, d'une part, en réaffirmant le rôle des centres villes et centre-bourgs comme lieux d'accueil privilégiés pour une offre commerciale de proximité et, d'autre part, en organisant le développement commercial périphérique au sein des zones d'activités existantes afin de limiter l'évasion commerciale vers les pôles voisins, sans remettre en cause l'équilibre commercial local.

Si Anjou Bleu Communauté constitue toujours un territoire d'industrie dynamique, des mutations structurelles notables sont observées ces dernières années avec le développement du tertiaire et en corollaire, le net recul de l'agriculture. Il s'agit pour le territoire de conforter la dynamique liée à l'essor des besoins de la population résidente et fortement génératrice d'emplois (équipements, services à la personne, commerces...) tout en préservant et en développant les secteurs primaire et secondaire. A ce titre, il s'agira de réaffirmer le poids économique de l'agriculture locale.

Le territoire bénéficie également d'un patrimoine naturel et culturel riche et diversifié, à préserver et dont le potentiel touristique est à valoriser en mettant en avant les savoir-faire locaux et l'offre patrimoniale et de loisirs nature.

La gestion économe des espaces, l'amélioration de la qualité de l'air et les économies d'énergie constituent des préoccupations majeures d'Anjou Bleu Communauté. En plus des zones à vocation économiques, l'habitat doit être au centre de ces ambitions.

L'insertion paysagère des extensions urbaines, la préservation du patrimoine bâti, l'économie d'énergie dans la conception des bâtiments neufs et l'organisation de l'aménagement du territoire sont des enjeux majeurs pour la qualité de vie des habitants et usagers. Ainsi, le principe d'un développement concentré dans et autour des zones déjà urbanisées est économe en terme de desserte par les réseaux et d'entretien ; constitue une condition pour l'augmentation de la part des déplacements alternatifs à la voiture ; et est un vecteur pour l'animation des centres et l'émergence d'une vie de quartier. Ainsi, la limite entre les zones urbanisées et naturelles doit être traitée de façon claire afin de valoriser l'image des villages et des bourgs et de préserver le paysage bocager qui les entoure.

L'accueil des nouveaux habitants doit être équilibré sur l'ensemble du territoire en privilégiant le développement des pôles et en assurant un développement qualitatif sur les autres communes. De par les disparités de développement économique et d'évolution sociodémographiques, la pression immobilière s'exerce davantage sur les communes limitrophes de l'agglomération angevine que dans le reste du territoire. En revanche, les autres communes doivent relever d'autres défis comme la réduction de la vacance, l'adaptation des logements au vieillissement de la population, l'accueil des jeunes, le desserrement des ménages, et la réhabilitation des logements indignes en centre-bourg. Ainsi, la politique de l'habitat doit être ciblée et qualitative, en plus de contenir l'étalement urbain.

En lien avec les problématiques liées à l'habitat, la mobilité est un enjeu majeur pour les habitants. D'une part, l'accessibilité du territoire permet d'améliorer le potentiel de développement économique le long des axes majeurs et de renforcer les liens vers les territoires voisins et les métropoles régionales. D'autre part, l'organisation des mobilités internes au territoire doit permettre de limiter la

dépendance aux déplacements individuels motorisés et permettre l'accès à la mobilité à toutes les catégories de la population.

Enfin, les nouvelles technologies de l'information et de la communication sont également un enjeu incontournable de développement et d'aménagement du territoire, et notamment la desserte complète du territoire au plus tôt en très haut débit.

### **Article 3 – Les orientations stratégiques**

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques suivantes :

#### **1. Construire un territoire décarboné**

##### **1.1. Développer un logement sobre en énergie**

- Poursuivre les actions engagées en matière de réhabilitation du parc de logements
- ...

##### **1.2. Diversifier les sources de production d'énergies renouvelables**

- Fixer un cadre au développement des pratiques
- ...

##### **1.3. Améliorer la biodiversité et la ressource en eau**

- Améliorer la biodiversité, avec une attention particulière portée sur le maillage bocager et les vallées
- Préserver et garantir la ressource en eau d'un point de vue quantitatif et reconquérir sa qualité
- Préserver le bocage
- ...

##### **1.4. Promouvoir le tourisme vert**

- Affirmer le territoire comme une destination touristique verte et durable
- Capitaliser sur les atouts territoriaux actuels : Mine bleue, habitat minier, voie verte, plans et cours d'eau, patrimoine (habitat, paysage), ...
- ...

##### **1.5. Produire et consommer local**

- Développer l'économie circulaire et les circuits courts, notamment dans la restauration collective
- Élaborer un projet alimentaire territorial (PAT) à l'échelle du PETR Anjou Bleu
- ...

#### **2. Améliorer la vie quotidienne des habitants**

##### **2.1. Maintenir le bon niveau d'équipements et de services publics de proximité**

- Favoriser la pratique sportive pour tous
- Maintenir les écoles dans les bourgs et développer le périscolaire
- Développer la culture à destination notamment du grand public et des scolaires
- Développer l'accès à la santé pour tous les publics
- Accompagner le vieillissement de la population en adaptant les services, les

équipements, la mobilité, l'habitat, ...

- Apporter les mêmes services (assainissement et déchets) à l'ensemble des habitants que ce soit en milieu rural ou urbain
- ...

## 2.2. Maintenir le lien social

- Favoriser les lieux de rencontre
- ...

## 2.3. Mettre en place une Opération de Revitalisation de Territoire (ORT)

- Accompagner la revitalisation des centres-bourgs
- Soutenir l'économie de proximité
- Diversifier l'offre de logement pour répondre à l'ensemble de la demande et compléter l'offre de logements pour des publics disposants de besoins spécifiques
- Maintenir une cohérence entre les prix des produits et le niveau de ressources de ménages du territoire
- Mettre en place une OPAH à l'échelle intercommunale

## 2.4. Maintenir un cadre de vie de qualité, avec une nature préservée accessible à tous

# 3. Attirer des entreprises et des emplois en conciliant attractivité économique et préservation des espaces

## 3.1. Attirer des entreprises

- Poursuivre le développement industriel du territoire et soutenir les entreprises locales
- Proposer des surfaces foncières adaptées pour accueillir des projets industriels créateurs d'emplois
- Continuer le développement des infrastructures
- Disposer d'un parc immobilier à destination des entreprises réparti sur les polarités du territoire
- Favoriser la création et le développement d'activités tertiaires
- Travailler à la réhabilitation de friches industrielles
- ...

## 3.2. Attirer des travailleurs

- Améliorer et diversifier l'offre d'hébergement et de logement
- Avoir un territoire attractif en soutenant notamment le commerce de proximité et en développant l'emploi pour attirer des ménages
- Créer des espaces partagés de télétravail et de coworking
- Faciliter l'installation de nouveaux salariés
- ...

## 3.3. Défendre le bocage et l'élevage

- Promouvoir une agriculture raisonnée et maintenir des structures d'élevage, garantes de l'identité du territoire
- Accompagner la diversification des activités agricoles tout en fixant un cadre au développement de l'agri-énergie
- ...

# 4. Réduire les déplacements contraints et diversifier les mobilités au profit des modes durables

## **et solidaires**

### **4.1. Réduire les déplacements : faire une ville plus compacte et durable**

- Renforcer les centres-bourgs
- Améliorer le maillage de services à la population et développer l'accès à la santé
- ...

### **4.2. Développer les nouveaux modes de mobilité**

- Favoriser les mobilités douces
- Favoriser les mobilités partagées
- Compléter l'action de la Région sur les mobilités partagées et actives
- Développer l'offre de transports en commun
- Développer des espaces partagés
- ...

Les orientations stratégiques font ainsi l'objet de fiches descriptives, jointes en annexe 2. Ces fiches comprennent des objectifs chiffrés dans la mesure du possible ou qualitatifs - qui peuvent être selon le cas des objectifs numériques, écologiques, économiques, culturels ou sociaux, avec des indicateurs de résultats. Elles indiquent la liste des actions prêtes à être engagées ou des projets qui restent à préciser par champ d'intervention.

En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

## **Article 4 – Le plan d'actions**

Le plan d'actions est la traduction des orientations stratégiques présentées précédemment qui se déclinent en actions des collectivités et des acteurs territoriaux (cf. tableau des actions en annexe 3).

### **4.1. Validation des actions**

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Le Préfet peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique » (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Les actions prêtes sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires.

### **4.2. Projets et actions en maturation**

Les projets, de niveaux de maturité différents, seront également listés en annexe 3 du contrat. Les projets feront néanmoins l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 8. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les actions ou les actions en maturation seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

#### **4.3. Les actions de coopération interterritoriale**

Le PETR Anjou Bleu porte certains dispositifs et actions, en lien avec les Communautés de Communes des Vallées du Haut-Anjou et Anjou Bleu Communauté (contrat local de santé, projet alimentaire territorial, ...)

#### **Article 5 : modalités d'accompagnement en ingénierie**

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie tels que les opérateurs (l'ANCT, Cerema, Ademe, ...), la Banque des territoires, les services déconcentrés de l'Etat, les collectivités territoriales, les agences techniques départementales, le CAUE, ... pour les différentes phases du contrat qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme par exemple :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action

Pour la construction de cette première version du CRTE d'Anjou Bleu Communauté, l'appui de deux bureaux d'études a été apporté via le marché d'ingénierie national porté par l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires. Ces prestations ont été financées à 100 % pour un montant de 38 675 € hors taxes.

#### **Article 6 - Engagements des partenaires**

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

##### **6.1. Dispositions générales concernant les financements**

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes

sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de disponibilités des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

## **6.2. Le territoire signataire**

En signant ce contrat de transition écologique, Anjou Bleu Communauté assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le territoire signataire s'engage à désigner au sein de ses services un responsable du pilotage du CRTE, notamment en charge de l'animation, de l'élaboration et de la mise en œuvre du contrat, ainsi que de son évaluation.

Pour les collectivités les moins bien dotées en capacité d'ingénierie, un co-financement du poste pourra être assuré par l'Etat.

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions inscrites au sein du CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage également à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

## **6.3. L'État, les établissements et opérateurs publics**

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient

éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial (conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés)
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation, ...

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), ...

#### **6.4. Engagements de la Région**

Le CRTE étant une déclinaison directe du volet territorial du CPER, la Région des Pays de la Loire, cosignataire des contrats, assurera le déploiement de ses politiques régionales en matière d'aménagement du territoire, de développement économique, de mobilités ou encore de transition écologique en faveur du territoire, avec lesquelles les engagements de l'État, des opérateurs et des autres acteurs feront levier.

Les opérations concernées devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération régionale.

La Région apportera son ingénierie aux territoires via l'appui de ses services ainsi que par la fourniture d'éléments de contexte issus du SRADDET.

La Région s'engage ainsi à désigner dans ses services un ou des référent(s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

#### **6.5. Engagements des opérateurs publics**

Sans objet.

#### **6.6. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques**

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif.

Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

La Communauté de Communes fera vivre la mobilisation des citoyens et des acteurs, au travers des différents dispositifs et démarches en cours ou à engager (PLUi, étude pré-opérationnelle OPAH, Plan de paysage, Projet alimentaire territorial, ...)

## **6.7. Maquette financière**

Cf. Tableau des actions en annexe 3

## **Article 7 – Gouvernance du CRTE**

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité stratégique du plan de relance et le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

### **7.1. Le comité de pilotage**

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par le Président d'Anjou Bleu Communauté ou son représentant.

Il est composé de représentants de l'exécutif et des services d'Anjou Bleu Communauté et des communes qui la compose, des services de l'Etat, de l'ADEME et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE, et de représentants de la Région.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE
- Examiner l'avancement et la programmation des actions
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives

## **7.2. Le comité technique**

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat et d'Anjou Bleu Communauté. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations
- Étudier les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement
- Étudier les évolutions des fiches orientations
- Étudier les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions

## **7.3. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets**

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale (CLCT) qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires (ANCT)

Dans ce contexte, il appartient au Préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le Préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

## **Article 8 - Suivi et évaluation du CRTE**

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

A terme, la plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

## **Article 9 - Résultats attendus du CRTE**

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la SNBC.

Les indicateurs de suivi sont précisés en annexe 2 du présent contrat de relance et de transition écologique.

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE.

Les valeurs des indicateurs peuvent être saisies dans la plateforme informatique dédiée.

## **Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRTE**

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

## **Article 11 – Evolution et mise à jour du CRTE**

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

Ainsi, les perspectives d'évolution du présent CRTE pourraient être autour des sujets suivants :

- Ajuster et/ou préciser certaines orientations stratégiques et actions au cours de l'année 2022 afin de tenir compte du volet PADD du futur PLUi
- Travailler sur les fiches actions
- Elaborer un dispositif de suivi-évaluation du CRTE
- ...

## **Article 12 - Résiliation du CRTE**

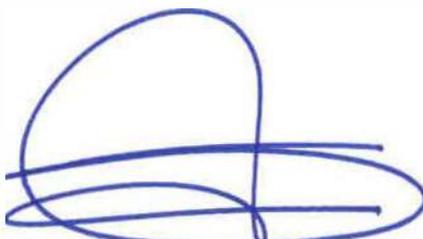
D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

## **Article 13 – Traitement des litiges**

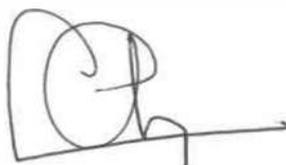
Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif d'Angers.

Signé à Segré-en-Anjou Bleu, le 15 décembre 2021 en 3 exemplaires

**Madame Anny PIETRI**  
Sous-Préfète de Segré-en-Anjou Bleu



**Madame Christine MORANÇAIS**  
Présidente de la Région des Pays de la Loire



**Monsieur Gilles GRIMAUD**  
Président d'Anjou Bleu Communauté

## **Sommaire des annexes**

Annexe 1 – Diagnostic territorial

Annexe 2 – Fiches orientations

Annexe 3 – Tableau des actions

Annexe 4 – Annexe financière régionale



Contrat de Relance  
et  
de Transition Ecologique

**DIAGNOSTIC TERRITORIAL**

Anjou Bleu Communauté

# I. État des lieux du territoire

Située à l'extrémité Nord-Ouest du Maine-et-Loire, Anjou Bleu Communauté est structurée autour d'une **polarité principale, Segré** (Segré-en-Anjou Bleu), Sous-Préfecture de Maine-et-Loire et de polarités secondaires : **Pouancé** (Ombree d'Anjou), **Candé, Combrée** (Ombree d'Anjou) et **Noyant-la-Gravoyère** (Segré-en-Anjou Bleu). L'identification de ces polarités a été confirmée par le SCoT révisé, en date de 2017.

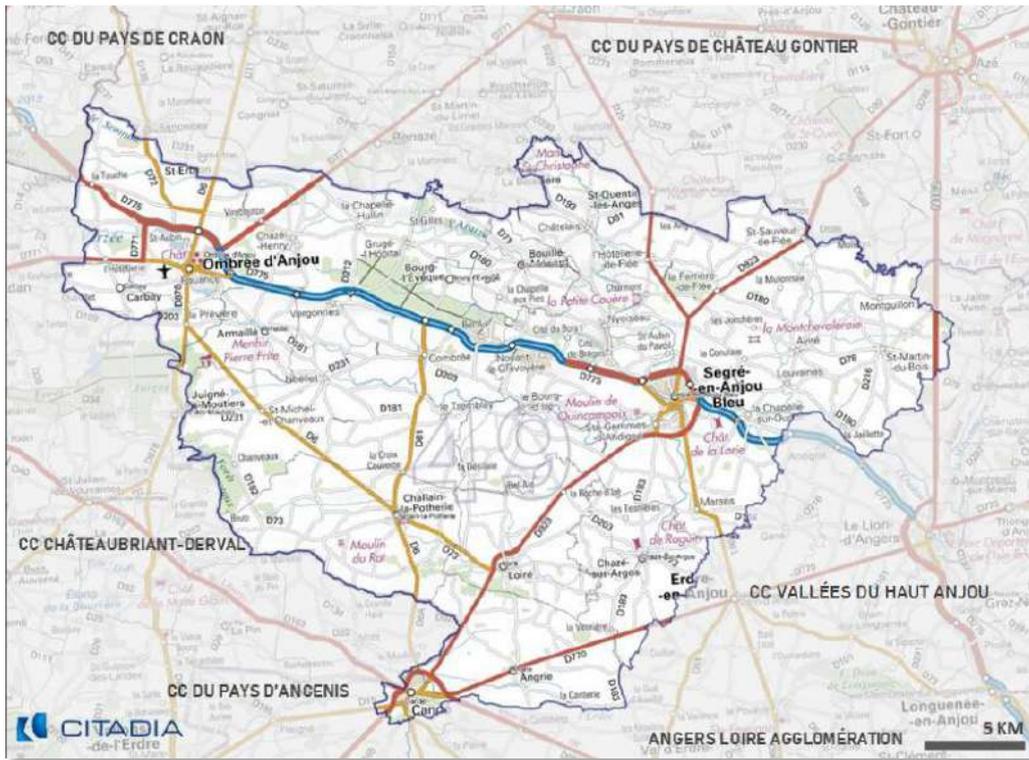
ABC représente :

- 9% de la surface départementale (647 km<sup>2</sup>) ;
- 4,3% de la population départementale ;

Le territoire d'Anjou Bleu Communauté est structuré par un axe routier principal, à 2x2 voies, orienté Sud-Est / Nord-Ouest et reliant Angers à Rennes (**RD775**). Cet axe dessert essentiellement le segréen et le pouancéen. Le territoire est également desservi par d'importants axes secondaires et notamment la RD 963 (Angers – Candé – Châteaubriant), la RD923 ou la RD771 (Nantes – Laval). La RD775, véritable **dorsale du territoire** positionne idéalement Anjou Bleu Communauté vis-à-vis des capitales économiques régionales que sont Angers et Rennes, accessibles mais dont certaines des influences directes se font moins ressentir qu'en territoires périurbains (foncier, paysages...). Cet éloignement relatif des métropoles confère à Segré une attractivité propre. Son passé et son présent industriels lui permettent de constituer l'une des 4 « zones d'emploi » identifiées en 2020 par l'INSEE au sein du département de Maine-et-Loire. Les analyses de flux et de déplacements quotidiens confirment la réalité du bassin d'emploi segréen, dépassant par ailleurs les limites d'ABC.

Le territoire présente également la caractéristique de se situer à l'interface de quatre départements et deux régions, ce qui implique une **réflexion précise en matière de définition de bassins de vie et de services liés (mobilités, emploi...)**.

Le territoire se caractérise par une forte recomposition territoriale intervenue suite à la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (Loi NOTRe). Deux communes nouvelles, créées en 2016, redéfinissent en effet la politique générale mais également d'aménagement d'ABC (Segré-en-Anjou Bleu et Ombree d'Anjou respectivement peuplées de 17 500 et 9 000 habitants). En tant que Sous-Préfecture du Maine-et-Loire, Segré dispose d'un bassin de vie élargi, dépassant les limites de la commune nouvelle, et constitue un « **petit pôle urbain** » au sens de l'INSEE. Elle s'inscrit de ce fait dans le réseau des villes moyennes du Haut Anjou – Marches de Bretagne au même titre que Châteaubriant ou Château-Gontier



## Principales sources mobilisées pour la construction de ce diagnostic :

- Schéma de Cohérence Territoriale du Pays Segréen (2017)
- Schéma Départemental d'Accessibilité aux Services Publics (SDASP) décliné par EPCI ;
- Plan Climat Air Energie Territorial du Pays de l'Anjou Bleu
- Programme Local de l'Habitat d'Anjou Bleu Communauté
- Documents d'Urbanisme en vigueur ;
- Etudes préopérationnelles des OPAH-RU de l'ex-CC de la Région de Pouancé-Combrée et de Segré-Sainte Gemmes d'Andigné ;
- Etude du potentiel touristique de l'Anjou Bleu (2017)
- Contrat Local de Santé
- Observatoires des territoires (données ANCT)

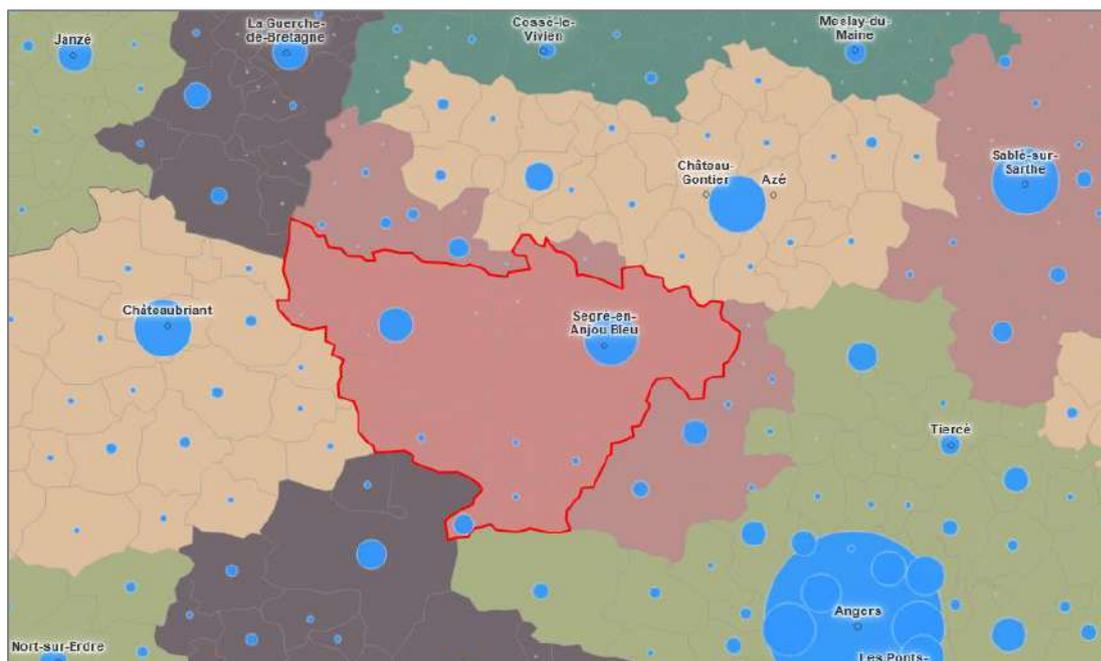
### 1. Enjeux économiques

Dotée d'un tissu de PME conséquent et de locomotives industrielles de rayonnement régional, le segréen constitue une des 4 zones d'emploi définies par l'INSEE à l'échelle du Département de Maine-et-Loire. Cette zone d'emploi s'inscrit en relation avec les bassins industriels de Châteaubriant et Ancenis. **L'orientation industrielle très nette du territoire (à corrélérer avec son histoire)** confère à Anjou Bleu Communauté des caractéristiques de développement spécifiques (lien formation – emploi, mobilités des salariés, animation territoriale). NB : Anjou Bleu Communauté est labellisée **Territoires d'Industrie** afin de permettre la mise en œuvre de 9 actions ciblées, destinées à maintenir l'investissement et favoriser l'attractivité industrielle du segréen.

#### ❖ Les pôles économiques existants

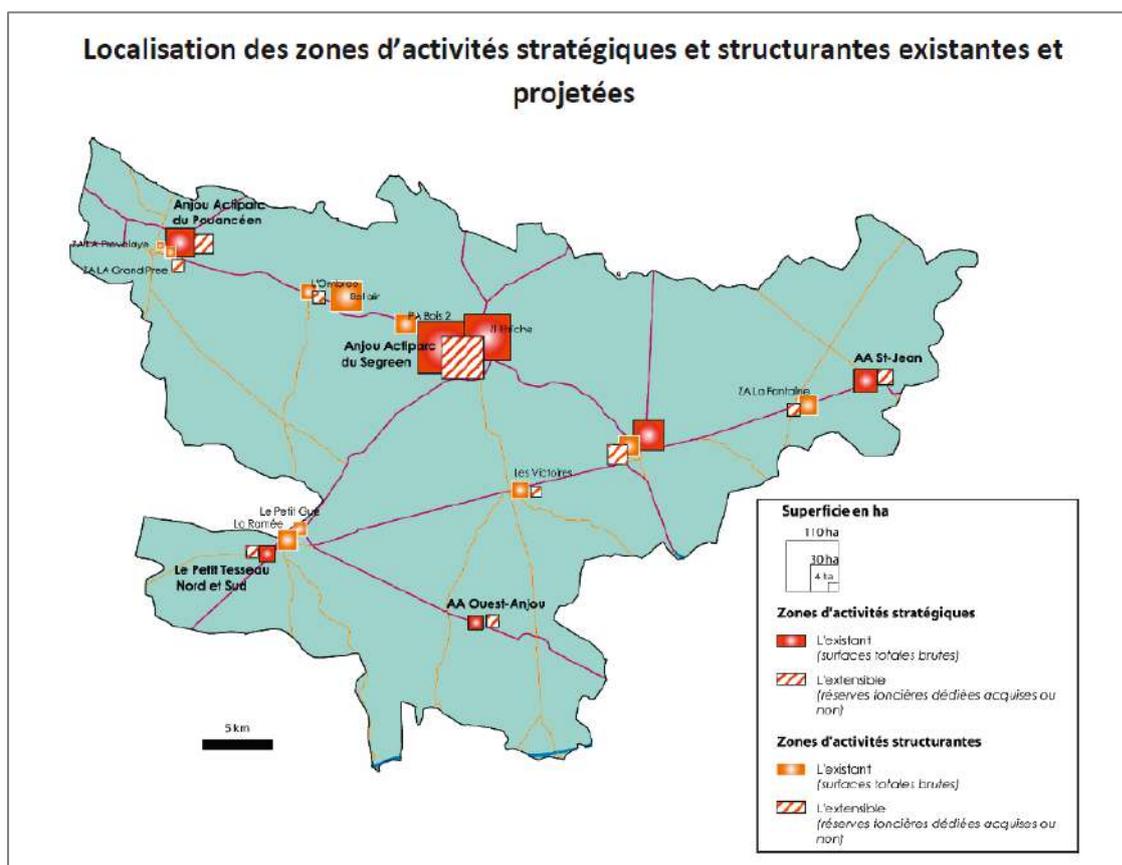
- Segré-en-Anjou Bleu constitue une des 4 zones d'emploi du Maine-et-Loire, au sens de l'INSEE. Une zone d'emploi qui dépasse les limites d'ABC et intègre une partie des Vallées du Haut Anjou et du Pays de Craon.
- Segré-en-Anjou Bleu concentre 7 799 emplois (60% des emplois d'ABC), Ombree d'Anjou 3 106 emplois (24% des emplois d'ABC) et Candé 1 439 emplois (11% des emplois d'ABC) → 94% des emplois concentrés dans ces 3 polarités, par ailleurs retenues dans le cadre du programme « Petites Villes de Demain » eu égard aux fonctions de centralités qu'elles exercent.
- 26 parcs d'activités gérés par Anjou Bleu Communauté sur lesquels demeurent 41 hectares à commercialiser ;
- Une tension foncière, marquée par des projets industriels d'envergure, impliquant une réponse de la collectivité au regard des faibles capacités résiduelles évoqués ci-avant ;
- Un rythme de commercialisation de l'ordre de 5 hectares / an sur les cinq dernières années ;
- A plus fine échelle, les principales zones d'activités se structurent autour de Segré-en-Anjou Bleu (Zone Industrielle d'Etriché, Anjou Actiparc du Segréen), de Pouancé (Zone de la Pidaie, Zone de la Prévalaye) et de Candé (Zone de la Ramée, Zones du Tesseau) :
  - 2 établissements de plus de 500 salariés
  - 3 établissements de 200 à 499 salariés

- 10 établissements de 100 à 199 salariés
- 21 établissements de 50 à 99 salariés
- 2 500 établissements de moins de 50 salariés



Zone

d'emploi de Segré-en-Anjou Bleu (INSEE 2020)



Armature des zones d'activités : SCoT (2017)

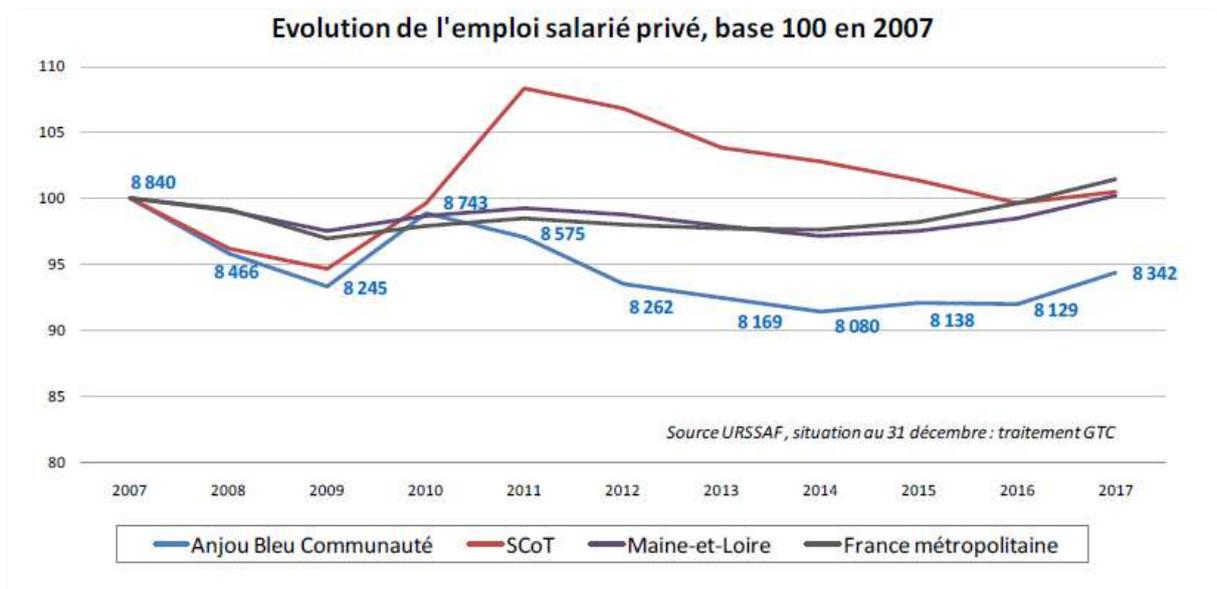
- 209 entreprises créées en 2019 : un territoire dans la moyenne départementale en matière de dynamique entrepreneuriale ;
- Politique immobilière d'Anjou Bleu Communauté : La collectivité dispose d'un parc immobilier composé de 34 bâtiments à vocation économique, pour une superficie bâtie de plus de 21 000 m<sup>2</sup> ;

## ❖ L'emploi

- Anjou Bleu Communauté est un territoire équilibré en terme d'emplois et d'habitat : **Indicateur de Concentration d'Emploi = 95** en 2017 (95 emplois pour 100 actifs occupés) ;
- Un nombre d'emplois évoluant à la baisse : **-474 emplois entre 2012 et 2017** ;

	2017		2012	
	ABC	Maine-et-Loire	ABC	Maine-et-Loire
Part des emplois dans l'industrie	28%	16%	31%	17%
Part des emplois dans la construction	8%	7%	8%	8%
Part des emplois dans l'agriculture	8%	6%	9%	6%
Part des emplois dans le tertiaire	57%	71%	52%	70%

- Une forte représentation de la part des emplois industriels ;
- Un accroissement de la part des emplois tertiaires liée à la baisse de l'emploi industriel entre 2012 et 2017
- Une moyenne d'emplois de la sphère présentielle sensiblement inférieure au Maine-et-Loire (53% à ABC contre 62% à l'échelle départementale).



## ❖ L'agriculture

- Environ **600 exploitations agricoles** en 2020.
- **90% des exploitations pratiquent l'élevage** (moins de 10% d'exploitations en cultures seules).
- Une agriculture dominée par un modèle polyculture-élevage : 70% des exploitations pratiquent **l'élevage bovin** (complétées par des productions avicoles ou porcines). Un cheptel laitier qui se maintient, malgré les changements structurels. Un cheptel allaitant qui se réduit par a-coups depuis 20 ans.
- La prédominance de l'élevage et de structures familiales permet de maintenir le **nombre d'exploitations globalement stable** depuis 2007 (après une baisse sensible dans les années 1980, 1990 et 2000).
- ABC est couvert pour **76% par des espaces agricoles** (SAU). Des exploitations de plus en plus grandes (78.6 ha / exploitation en moyenne en 2019).
- Une pression sur les terres en prairies (- 23 500 ha entre 2007 et 2020).
- Une problématique liée au vieillissement de la profession et aux difficultés de transmission. Plus du tiers des chefs d'exploitations d'ABC ont plus de 55 ans en 2020.
- Le Pays Segréen, lauréat du dernier appel à projet pour la réalisation d'un Plan Alimentaire Territorial (PAT)

## ❖ Le tourisme

- Capacité d'accueil évaluée à environ **2 560 lits marchands** à l'échelle du Pays de l'Anjou Bleu pour près de **126 000 nuitées** en 2017 ;
- Offre diversifiée d'hébergements marchands avec des hôtels, des gîtes, des chambres d'hôtes, des gîtes de groupe, des campings, ... ;

- **Offre d'hôtellerie de plein air très peu qualifiée** –une offre basique qui ne répond plus aux standards actuels / nombre très faible d'habitations légères de loisirs – 50% de nombre de lits marchands présents sur le territoire
- Présence d'hébergements marchands de grande qualité ;
- Relative faiblesse des hébergements de grande capacité
- Accueil «camping-caristes» assuré globalement sur le territoire ;
- **Clientèle professionnelle** importante pour certains équipements hôteliers (plus 75% de la fréquentation hôtelière), présente dans tous les types d'hébergement. Le tissu économique du territoire génère une fréquentation professionnelle importante ;
- **Clientèle touristique dite «régionale»**, du quart Nord-Ouest de la France intégrant la région parisienne (2 à 3 heures du territoire) ;
- Offre de **restauration diversifiée et de qualité** (10 restaurateurs inscrits au sein de démarches qualité) ;
- **La Mine Bleue** reste un atout important pour le territoire et pour l'expérience qu'elle permet – Reste de nombreuses possibilités de développement
- Patrimoine architectural, historique, industriel et naturel pouvant être le support de différentes offres : visites guidées ou libres, points d'intérêts majeurs pour des circuits de randonnées, lieu de manifestations,....
- Augmentation de la **demande en activités de pleine nature et en cyclotourisme** – développement du fluvestre et de l'itinérance ;
- Sites propices au développement d'activités de loisirs et d'activités sportives ;
- Projets de **développement / de consolidation de site de loisirs** : Pouancé, Noyant-la-Gravoyère,... ;
- **Projets de développement autour de l'itinérance vélo**, des voies vertes largement fréquentées

	Potentiel de développement
La Mine Bleue	+ / ++
Patrimoine Château et Manoirs / Parcs et Jardins / Eglises et Abbayes	+ / ++
Les pôles de loisirs	++ / +++
Activités de Pleine Nature	++++
Activités fluviales	+ / ++
Activités fluvestres (activités sur et autour des rivières)	+++
Animations / Evénementiels	++ / +++

## ENJEUX ECONOMIQUES

- Conforter la dynamique liée à l'essor des besoins de la population résidente et fortement génératrice d'emplois (équipements, services à la personne, commerces...)
- Préserver le poids économique de l'agriculture locale tout en veillant à maintenir un rôle d'agriculture nourricière et concourant à l'entretien des paysages. Fixer notamment un cadre au développement des pratiques relatives à l'agri-énergie.
- Conforter un tissu industriel diversifié avec des entreprises d'envergure associées à des PME-PMI et de nombreux artisans-commerçants de qualité
- S'appuyer sur le patrimoine naturel et culturel riche et diversifié dont le potentiel touristique est à valoriser en mettant en avant les savoir-faire locaux et l'offre patrimoniale et de loisirs nature

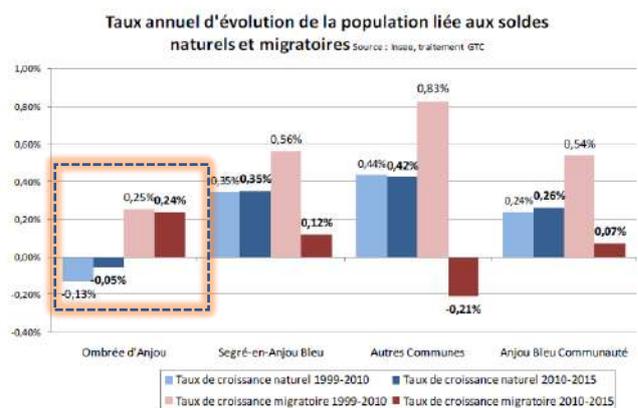
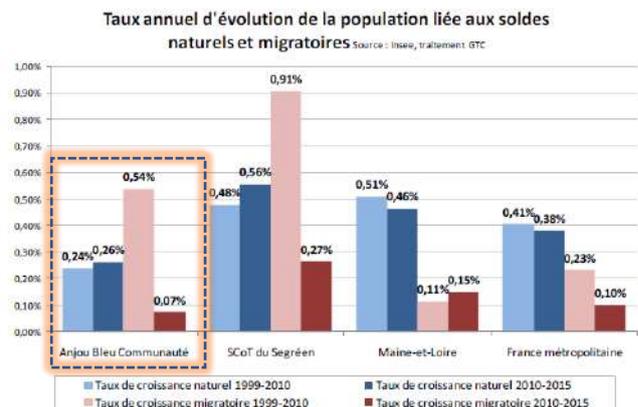
## 2. Enjeux humains et cadre de vie

### 2.1. Dynamique démographique

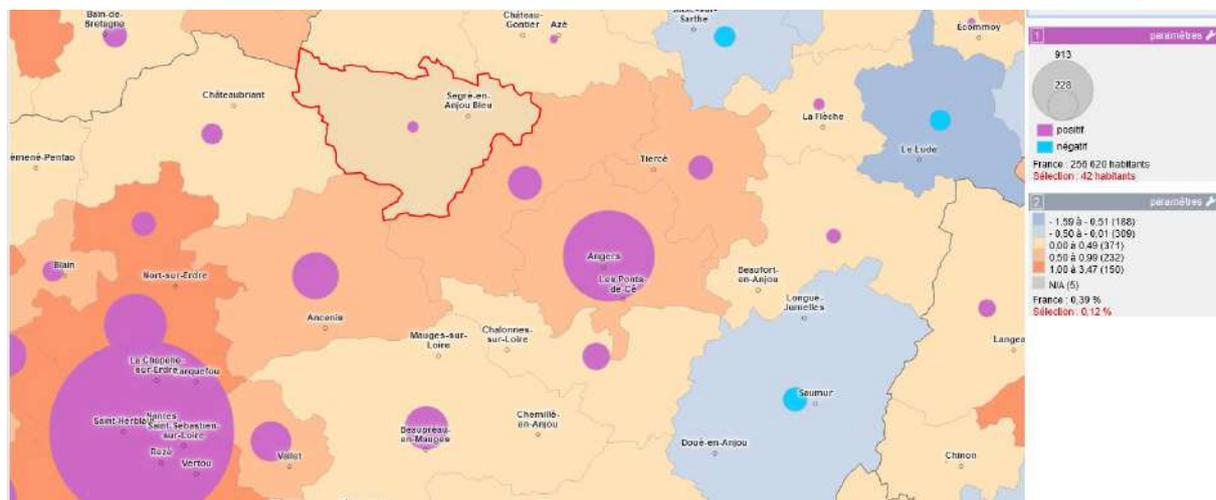
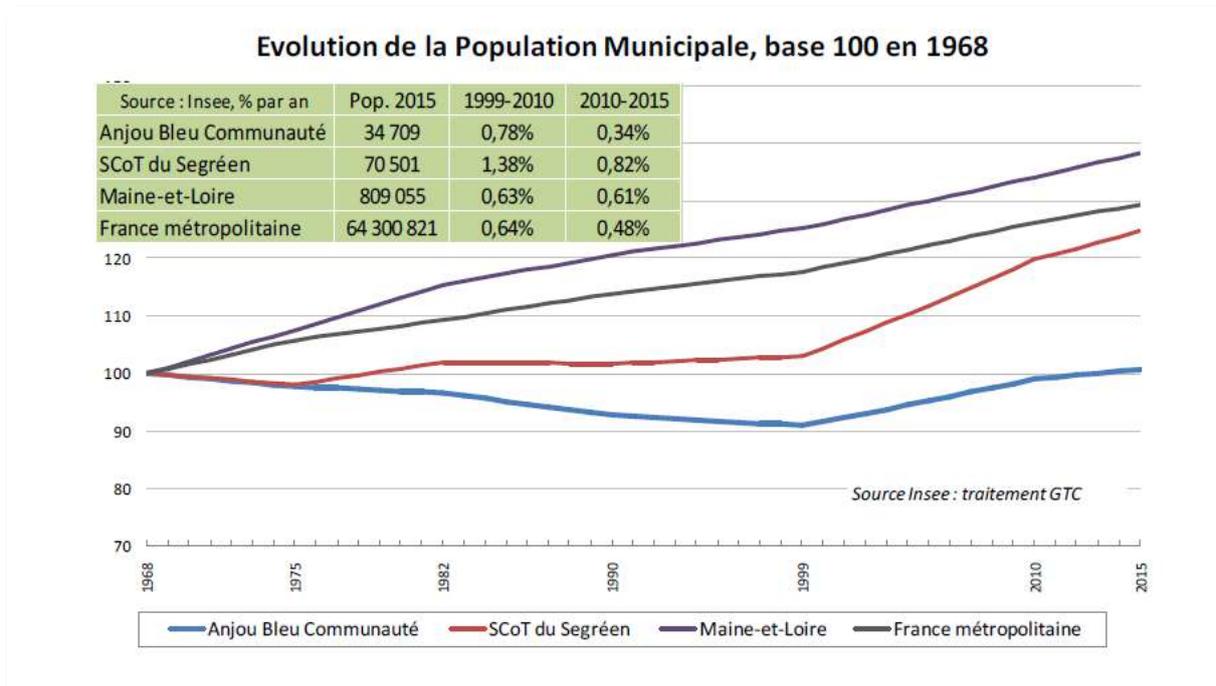
#### ❖ Tendances nombre d'habitants

- 34 645 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2020 ;
- Dynamique démographique qui demeure positive entre 2012 et 2017, malgré l'effondrement de la construction ;
- Une croissance annuelle de la population de **+0.12%** chaque année (soit **+ 42 habitants** en moyenne) sur la période (contre +0.45% / an à l'échelle départementale),
- Une croissance exclusivement portée par le **solde naturel** (le solde migratoire étant nul). Ce solde naturel positif trouve son explication dans le fort solde migratoire connu dans les années 2000 (+0.45% / an entre 1999 et 2007). **Le solde naturel devrait être amené à baisser dans les années à venir considérant la forte baisse du solde migratoire à compter de 2008 et le déficit de captation de jeunes ménages.** En effet, le solde migratoire est extrêmement déficitaire chez les 15-24 ans, âge de l'installation, des études supérieures ou du 1<sup>er</sup> emploi. Cette baisse du solde naturel s'illustre par la forte baisse constatée du taux de natalité :

- 11.8 naissances pour 1 000 habitants entre 2012 et 2017 ;
- 13,5 naissances pour 1 000 habitants entre 2007 et 2012 ;



- **Une reprise sensible de la construction** et de la démographie est constatée depuis 2020. Si les métropoles portent la croissance régionale, avec un effet de report sur les territoires périurbains, les territoires ruraux bénéficient d'un maintien de la dynamique démographique dès lors qu'ils se situent à l'interface de plusieurs métropoles, agglomérations. C'est le cas d'Anjou Bleu Communauté à l'interface des axes Angers – Rennes et, dans une moindre mesure, Nantes – Laval.



**Objectif SCoT Segréen 2017 – 2030 :** Croissance de **1.5%** de la population chaque année (+760 habitants par an à l'échelle du Pays (la 1/2 sur ABC)) ;

**Objectif PLH ABC 2020-2026 :** Croissance comprise **entre 0.4% et 0.65% / an ;**

## ❖ Tendance âge de la population

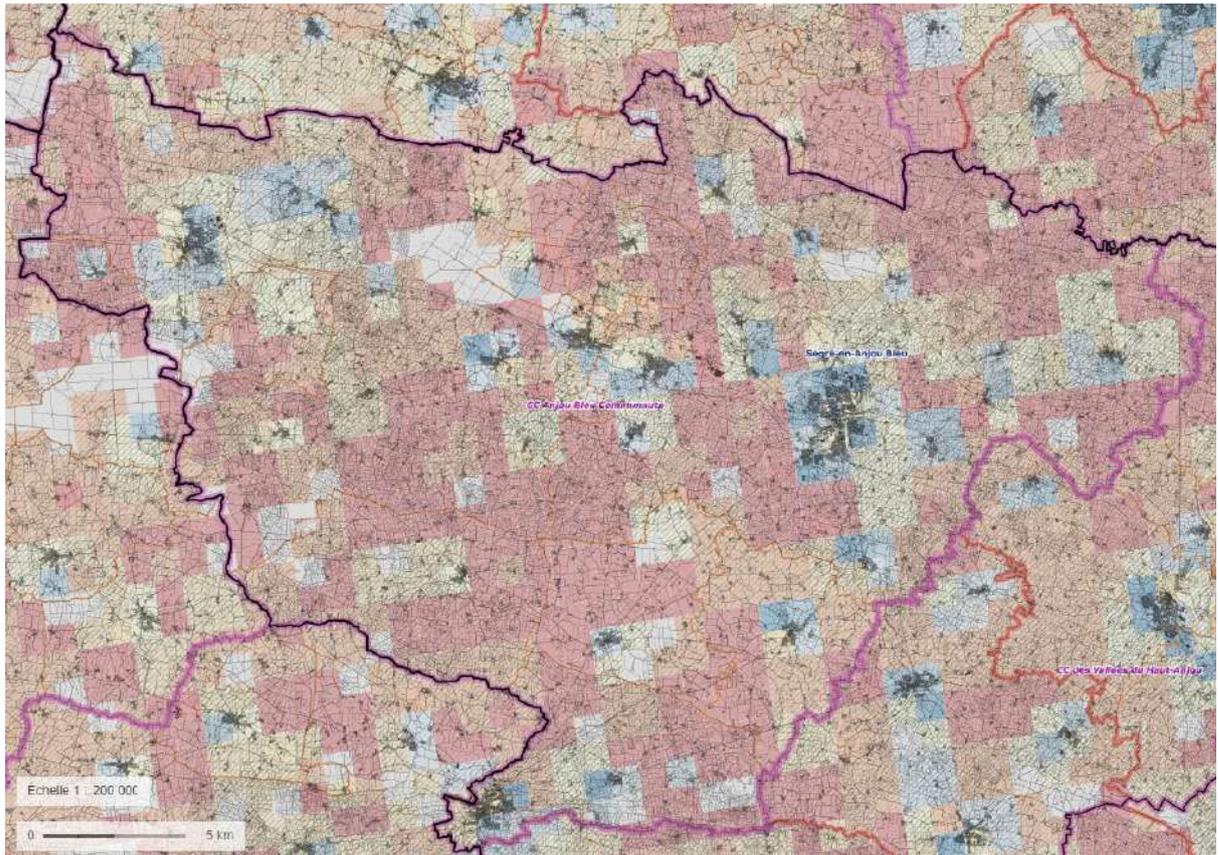
- Un ralentissement du rythme de construction dans les années 2010 ayant contribué à un **vieillissement de la population** : en 2012, les moins de 15 ans représentaient 20.8% de la population d'ABC, en 2017 ils représentent 20,1% (ce qui place ABC dans la moyenne des territoires voisins mais sur une dynamique à la baisse). A l'inverse, la part des plus de 60 ans est en constante augmentation : 27,5% en 2017 contre 25,5% en 2012. **Le ralentissement du solde migratoire et progressivement du solde naturel contribuent à accentuer ce phénomène.**
- Un indice de jeunesse en forte baisse (107 jeunes de moins de 20 ans pour 100 personnes de plus de 60 ans en 2007 → **95 jeunes de moins de 20 ans pour 100 personnes de plus de 60 ans en 2017**) ;
- Un nombre moyen d'occupants par ménage stable entre 2007 et 2017 (2.5 personnes / ménage) mais amené à diminuer compte-tenu de la baisse du solde migratoire (donc naturel par répercussion).
- Un vieillissement structurel inscrit en relation avec le rôle de centralité exercé par Segré, Pouancé et Candé, concentrant services et équipements et favorisant l'installation de ménages âgés. Ce phénomène est plus marqué au Nord et à l'Ouest du territoire (Pouancé, Candé).

## 2.2. Dynamiques du parc de logement

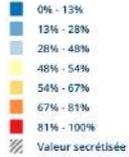
### ❖ Dynamique de l'habitat

- Un niveau moyen des loyers du marché de 6,2€/m<sup>2</sup> apparaissant très modéré au regard des moyennes départementale et régionale ;
- Un parc locatif privé jugé à l'équilibre en 2017 ;
- 59 logements locatifs privés conventionnés en 2018 (2.2% du parc locatif privé) ;
- Un prix relativement modeste, en hausse ces toutes dernières années, du marché de l'accession (coût moyen de 130 à 155 k€ pour une maison dans l'ancien / Coût moyen de 180 à 190 k€ pour une construction neuve + terrain) ;
- 15% des résidences principales sont des logements sociaux (2 152 logements locatifs sociaux au 1<sup>er</sup> janvier 2017). ;
- 31% de logements sociaux en collectif ;
- Une production de logements faible sur la décennie 2007 – 2017. Une reprise amorcée en 2020, accélérée en 2021 ;

Part des logements construits avant 1945

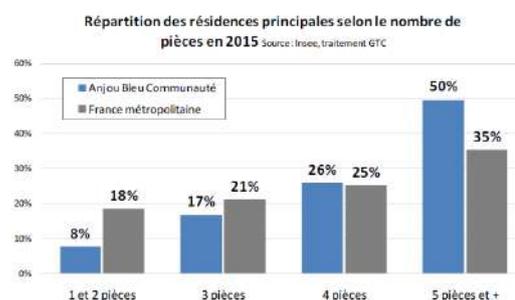
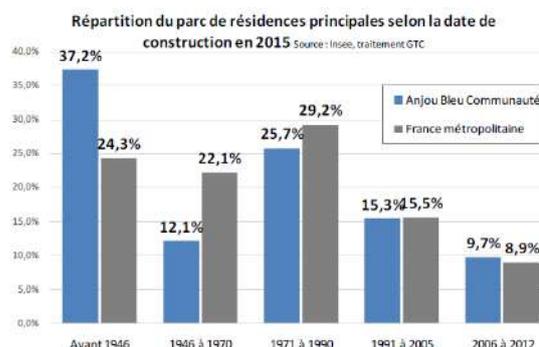


Part des logements construits avant 1945



## ❖ Etat du parc de logements anciens

- Poids élevé des constructions datant d'avant 1946 (37% contre 24% à l'échelle nationale), d'où les besoins importants en matière de rénovation énergétique ;
- 2/3 des logements occupés par leur propriétaire ;
- Des logements majoritairement de grande taille (50% de T5 et + contre 35% à l'échelle nationale) ;
- Entre 2013 (date de démarrage des transmissions de DPE à l'ADEME) et fin 2018, 13,4% de logements d'ABC ont fait l'objet d'un diagnostic.
- 430 Logements du Parc privé potentiellement Indignes.



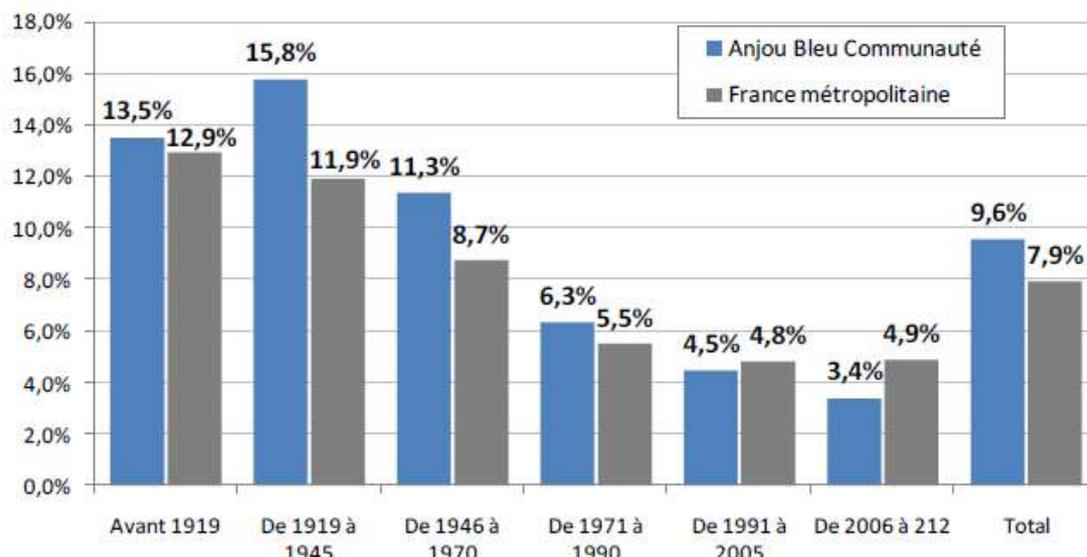
Etiquette énergie des logements dont le DPE a été réalisé	A	B	C	D	E	F	G	Total
Nombre	21	55	436	804	588	237	53	2 194
Taux	1%	3%	20%	37%	27%	11%	2%	100%

## ❖ Taux de vacance

- Un taux de logements vacants de l'ordre de 10% en 2017, en nette augmentation par rapport à 2007. Une vacance particulièrement marquée sur les secteurs du pouancéen et du candéen, plus à l'écart des dynamiques métropolitaines et locales ;
- Une vacance majoritairement constatée dans le parc ancien ;
- 2 OPAH-RU en cours (ex-communauté de communes de la Région de Pouancé-Combrée et Segré-Sainte Gemmes d'Andigné) visant notamment à lutter contre le phénomène de vacance dans le parc ancien → plus de 900 logements améliorés en 11 ans (2007 – 2017); auxquels ils faut ajouter 251 dossiers d'amélioration de l'habitat déposés dans le cadre des deux OPAH-RU en cours sur ABC depuis 2017 et 132 dossier déposés en 2020 grâce au dispositif Ma Prime Rénov'.
- Une étude pré-opérationnelle initiée en 2021 à l'échelle d'Anjou Bleu Communauté pour mise en place d'une nouvelle OPAH intégrant un volet logement vacant à horizon 2023 ;

## Taux de logements vacants selon l'époque d'achèvement de la construction en 2015 (logements construits avant 2013) Source :

Insee, traitement GTC



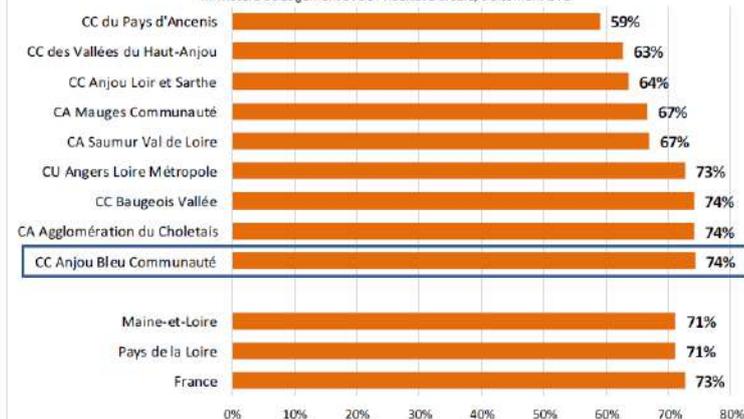
### ❖ Etat du secteur locatif

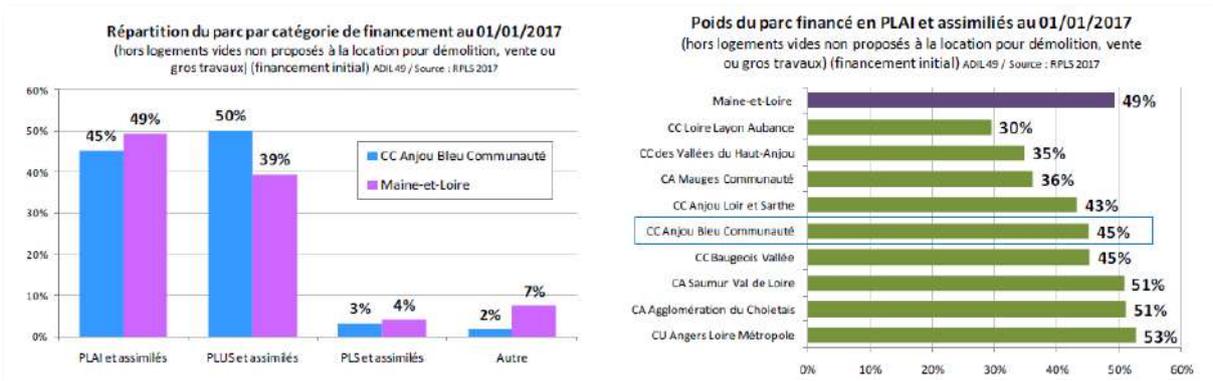
- 95% du locatif social en PLUS et PLAI ;
- Un parc à faibles performances énergétiques au poids élevé au sein du parc de logements locatifs sociaux ;
- Un taux de rotation plutôt faible au sein du parc locatif social ;
- Mais une vacance élevée (6% dont 4% de plus de 3 mois) ;
- Une demande locative sociale n'étant pas sous tension : un rapport demandes en cours / demandes satisfaites de 2.1 ;
- 456 demandes de logements locatifs sociaux au 1<sup>er</sup> janvier 2018 ;
- Des demandeurs à très faibles ressources ;
- Une centaine de logements dans le parc communal ;

### Demande locative HLM en cours au 1er janvier 2018, taux de demandeurs dont les ressources sont =< PLAI

Source : Demande en ligne

Ministère du Logement et de l'Habitat Durable, traitement GTC





### 2.3. Mobilités

Dans le cadre de la LOM, Anjou Bleu Communauté est Autorité Organisatrice des Mobilités (AOM) depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2021.

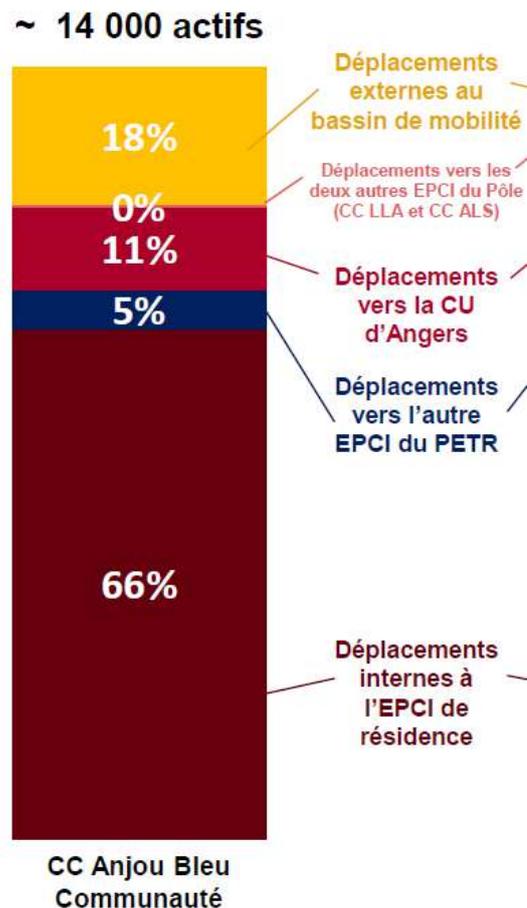
L'AOM a vocation à compléter l'action de la Région, plus spécifiquement sur les volets mobilités partagées et mobilités actives.

#### ❖ Place de l'automobile dans les mobilités

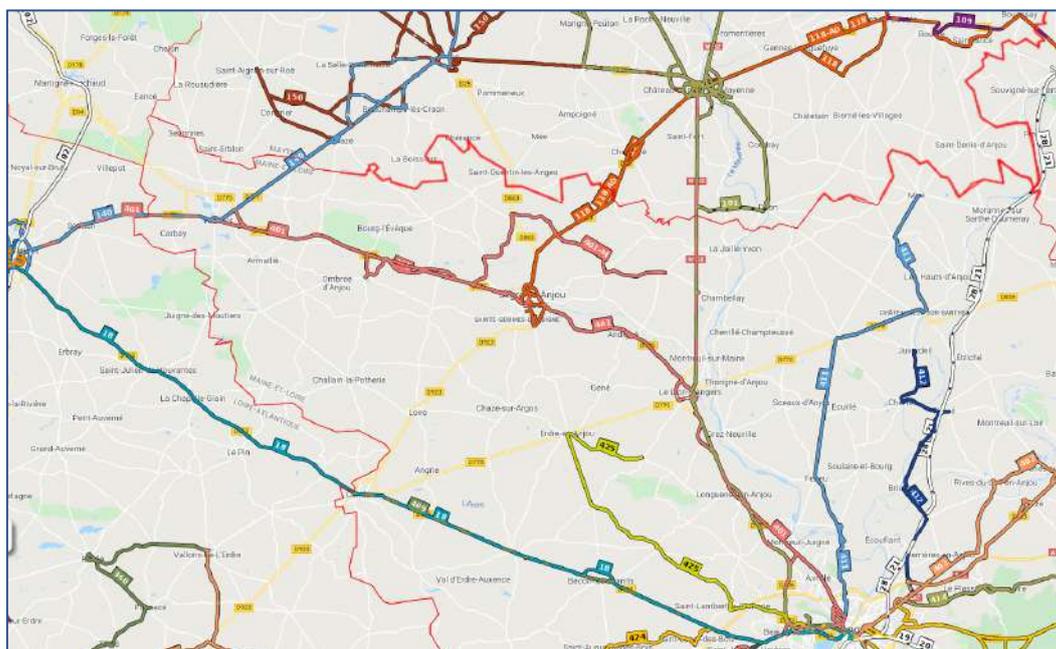
- **83.1%** des déplacements domicile-travail effectués en **voiture individuelle** en 2017 (78.5% en 2007) ;
- Déplacements domicile-travail réalisés **aux 2/3 au sein d'ABC** ;
- 20% des déplacements vers les départements voisins (pôles de Châteaubriant, Ancenis, Château-Gontier) ;
- 10% des flux domicile-travail orientés vers l'agglomération angevine.

#### ❖ Etat des lieux de l'offre de transports en commun

- 1% des déplacements domicile-travail réalisés en transports en commun.
- **Offre TC quasi-inexistante** au regard de la politique tarifaire zonale : une ligne basée sur des mobilités orientées vers Angers (10% flux domicile-travail contre 20% pour les polarités hors département) et franchissement de 3 frontières pour accéder à Angers (tickets bus = 6.2€) ;
- Absence de **structuration interne** de l'offre en transports en commun.



- Existence d'un bassin de transport à la demande à l'échelle d'ABC. Une bonne fréquentation du service ayant conduit la Région Pays-de-la-Loire à doubler le nombre de trajets en 2021 pour ABC.



### ❖ Etat des lieux de l'offre et des pratiques d'autopartage et de covoiturage

- 4 aires de covoiturage départementales :
  - Aire de l'Europe – Segré (Segré-en-Anjou Bleu) : 22 places → RD775 ;
  - Aire de la Promenade – Segré (Segré-en-Anjou Bleu) : 17 places + 2 bornes de recharge → RD923 ;
  - Aire de l'Espérance – Noyant-la-Gravoyère (Segré-en-Anjou Bleu) : 25 places → RD775 ;
  - Aire de la Pidaie – Pouancé (Ombree d'Anjou) : 20 places → RD 775 ;

### ❖ État des lieux de la mobilité électrique et des bornes de recharge

- 15 prises publiques pour recharge de véhicules électriques :
  - Pouancé : place du Champ de Foire : 2 prises
  - Combrée (Bel Air) : Place du Commerce : 2 prises
  - Noyant la Gravoyère – Place du Vélodrome : 2 prises
  - Segré – Aire de la promenade : 3 prises
  - Segré : parking de Lauingen : 2 prises
  - Segré – Place du Port : 2 prises
  - Candé : Place Saint Nicolas → 2prises

- Les collectivités ont également débuté le renouvellement de leur flotte en procédant à l'acquisition de 17 véhicules 100 % électriques.

## ❖ État des lieux et pratiques des mobilités actives

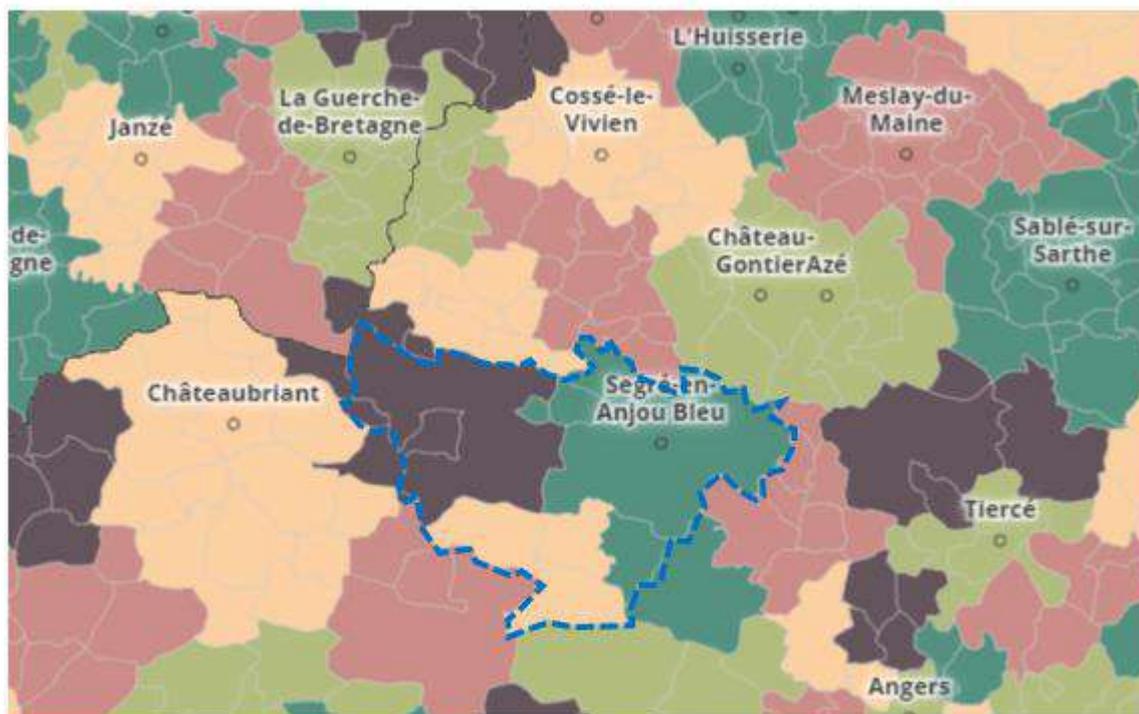
- 1.8% des déplacements domicile-travail effectués en deux-roues (vélos, VAE essentiellement)
- 5.3% des déplacements domicile-travail effectués à pied ou trottinette (électrique) ;
- Un service de location de Vélos à Assistance Electrique mis en place par Segré-en-Anjou Bleu et relevant désormais de la compétence d'Anjou Bleu Communauté

### ENJEUX HUMAINS ET CADRE DE VIE

- Reprise d'attractivité vis-à-vis des jeunes ménages pour maintenir le niveau démographique sur le territoire
- Accompagner le vieillissement de la population par une réponse adaptée en termes d'habitat, d'équipements, services, offre de mobilité mais également de choix d'urbanisme
- Revaloriser l'offre sociale locative existante
- Apporter un soutien en direction des publics disposant de besoins spécifiques
- Poursuivre les actions engagées en matière de réhabilitation du parc existant et de remise sur le marché de logements vacants
- Connaître et valoriser les potentialités du territoire dans un environnement concurrentiel
- Diversifier l'offre pour répondre à l'ensemble de la demande
- Maintenir une cohérence entre les prix des logements produits et les niveaux de ressources des ménages du territoire
- Développer des centres-bourgs compacts qui facilitent l'accès aux services et commerces de proximité et limitent les déplacements automobiles
- Développer une offre de transport en commun et les alternatives à l'autosolisme

### 3. Enjeux liés à l'accès aux services publics

Segré-en-Anjou Bleu, Sous-Préfecture de Maine-et-Loire, dispose d'un bon niveau d'équipement et de services de proximité. Segré-en-Anjou Bleu constitue ainsi le bassin de vie du territoire d'ABC, au sens de l'INSEE. Les équipements de rayonnement métropolitain (universités, CHU, patinoire, théâtre...) se situent à Angers ou Rennes.



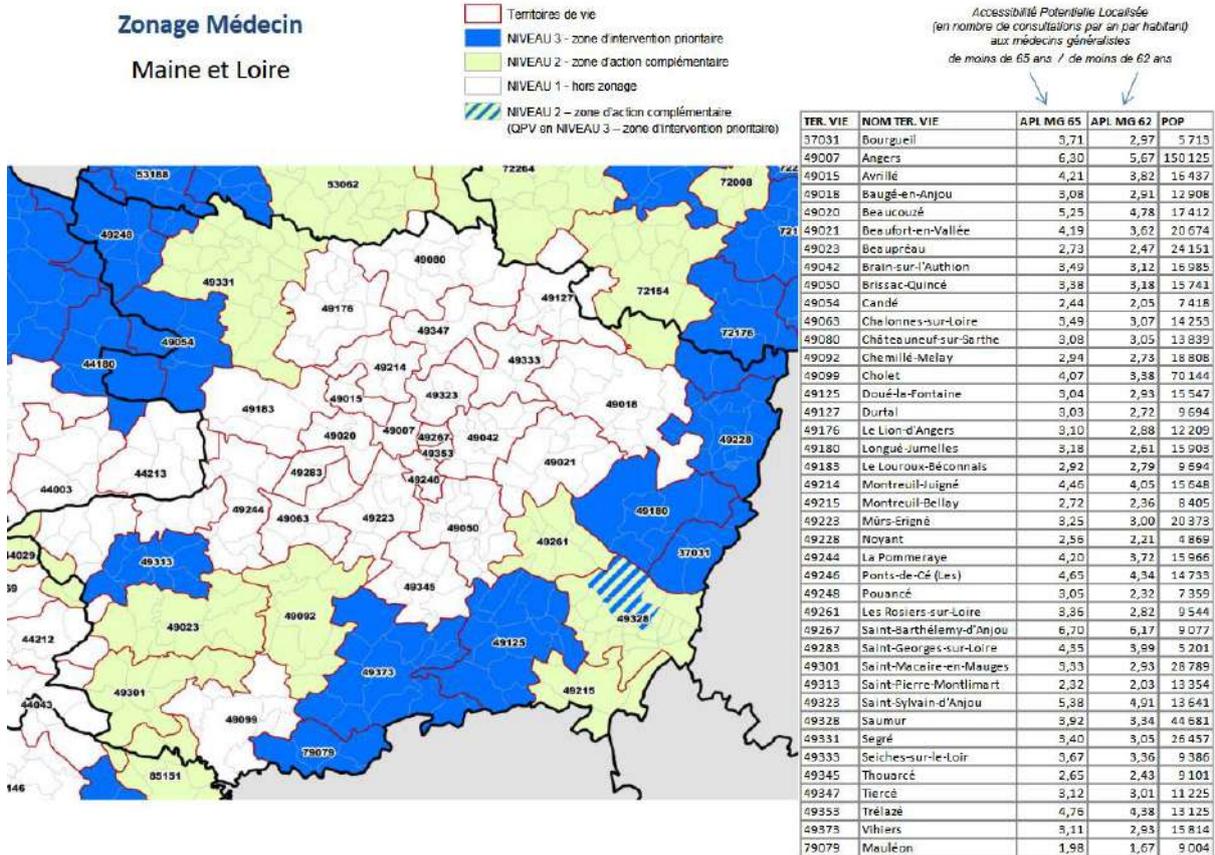
*Territoires de vie (INSEE – 2014) : un périmètre communautaire cohérent, scindé en 3 pôles de proximité (Segréen – Pouancéen – Candéen (=ex-chefs-lieux de cantons)) et attractif vis-à-vis de quelques communes extérieures à ABC.*

### ❖ Accès à la santé (population générale, seniors et démographie et évolution de la démographie médicale)

Anjou Bleu Communauté se situe en dessous de la moyenne du Département en matière d'accès aux professionnels de santé :

	ABC	Département
Densité de médecins généralistes libéraux pour 100 000 habitants	72	96
Densité de cardiologues libéraux pour 100 000 habitants	3	6
Densité de dermatologues libéraux pour 100 000 habitants	0	4
Densité de gynécologues libéraux pour 100 000 femmes de plus de 15 ans	0	10
Densité d'ophtalmologues libéraux pour 100 000 habitants	3	7

Densité de dentistes libéraux pour 100 000 habitants	52	47
Densité d'infirmiers libéraux pour 100 000 habitants	98	85



## ❖ Couverture numérique du territoire

100% du territoire couvert en 4G par a minima un opérateur

15% des locaux (soit 3 200 locaux) raccordables à la FTTH (fibre optique) en 2020 (0 en 2019).

## ACCES AUX SERVICES

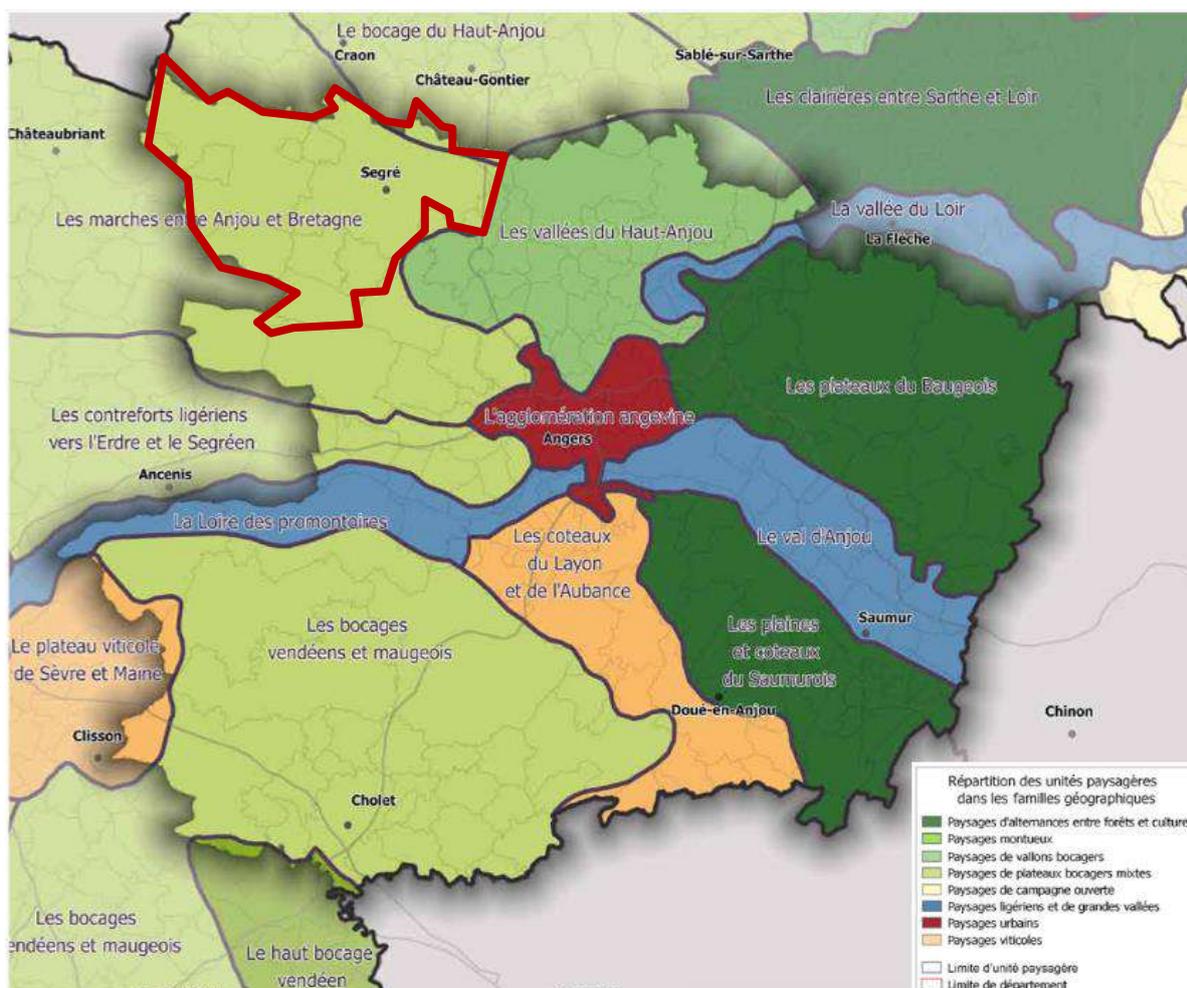
- Maintenir un bon niveau de service à Segré
- Développer les services à l'attention des publics cibles : jeunes ménages et seniors
- Renforcer l'accès aux services d'échelle métropolitaine situés à Angers et à Rennes
- Développer la desserte complète du territoire en très haut débit

## 4. Enjeux environnementaux

### 4.1. Diagnostic paysager

#### ❖ Identification du paysage spécifique au territoire

Le territoire intercommunal couvre 64 745 hectares, abritant des paysages ordinaires parfois dégradés, d'autres plus singuliers et quelques sites remarquables (8 Espaces Naturels Sensibles, 1 SPR ancienne ZPPAUP, ZNIEFF...). Comme le montre l'Atlas Régional des Paysages, Anjou Bleu Communauté est située dans l'unité paysagère des **Marches entre Anjou et Bretagne**.



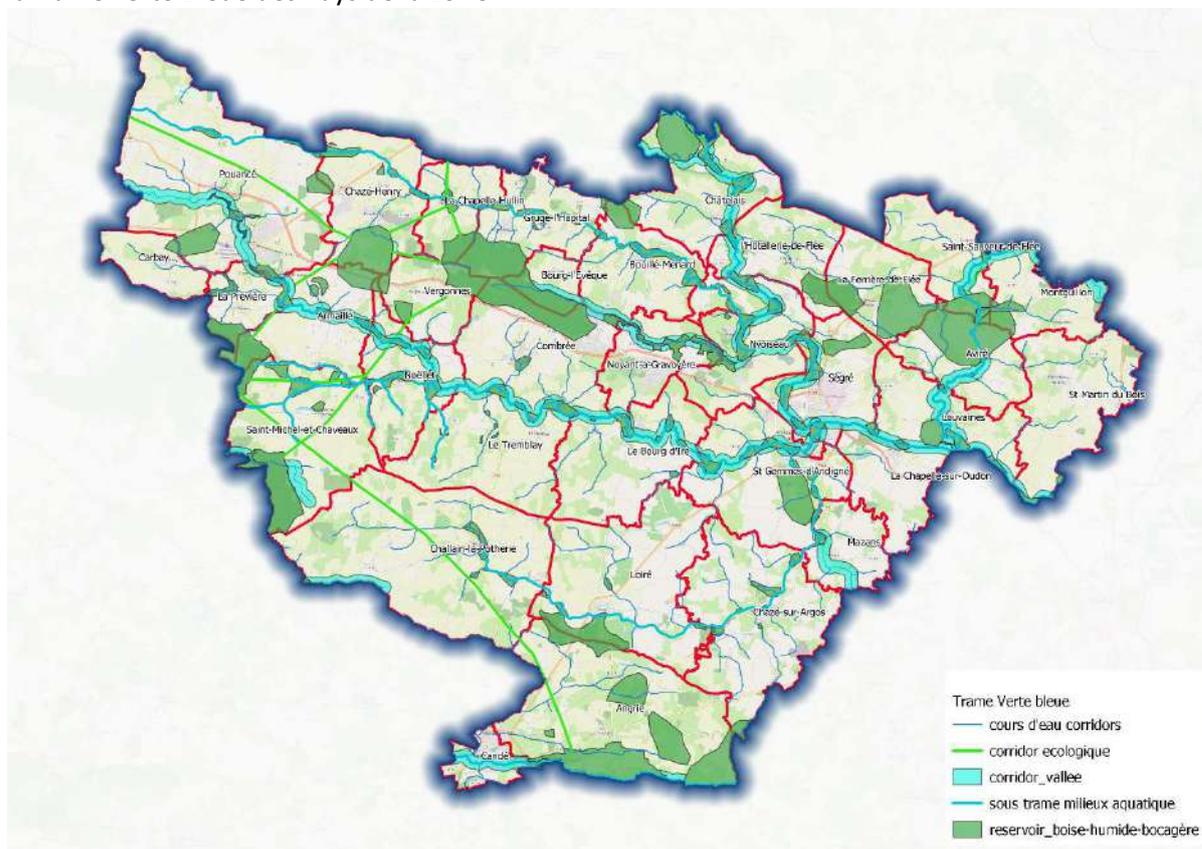
Cette unité paysagère se présente sous la forme d'un plateau bocager caractérisé par de grandes ondulations nord-ouest/sud-est. La trame bocagère s'appuie sur ce relief et souligne l'orientation des vallées. L'eau est très présente et des massifs forestiers viennent ponctuellement refermer le paysage. C'est un territoire à vocation agricole, mais qui est aussi marqué par une histoire industrielle liée à l'exploitation du minerai de fer et des filons ardoisiers au XIX<sup>ème</sup> siècle. L'architecture traditionnelle reflète d'ailleurs toute la richesse géologique du sous-sol.

Sur les plateaux, le bocage tend à s'ouvrir au profit des grandes cultures. Ce paysage est aujourd'hui ponctué par les parcs éoliens, pour le moment extérieurs au territoire (Communauté de Communes du pays d'Ancenis - COMPA), qui jouent par leur monumentalité avec les grandes ondulations du relief.

## ❖ Milieu naturel et espaces protégés

### Trame verte et bleue

De nombreux espaces du territoire d'Anjou Bleu Communauté sont intégrés aux éléments de la Trame verte Bleue des Pays de la Loire.



## Zones humides

De nombreuses zones humides parsèment le territoire d'Anjou Bleu Communauté. Toutes les communes ont effectué un inventaire de ces zones humides.



## ZNIEFF, sites classés et inscrits

### ZNIEFF de type I :

- Etang du Fourneau
- Etang de Tressé
- Etang de Saint Aubin
- Etang des Rochettes
- Etang de Maubusson
- Bois de la Vallière
- Landes, pelouses sèches d'Angrie et étang du grand Moulin
- Ruisseau de Misengrain et ses étangs



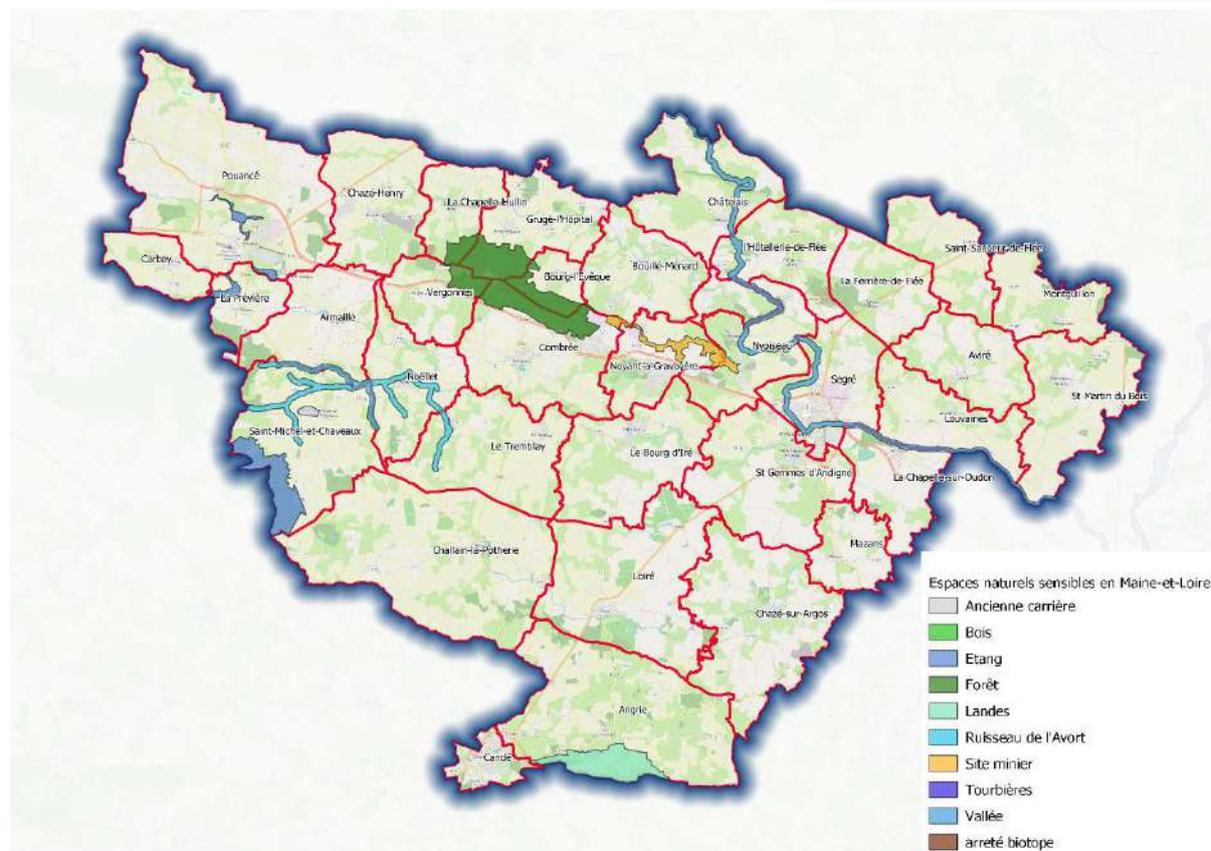


## Espaces Naturels Sensibles (ENS)

Selon des critères liés à la biodiversité et à leur vulnérabilité (pression urbaine, activités humaines inadéquates, disparition d'activités agricoles), 89 espaces naturels sensibles ont été identifiés en Maine-et-Loire. Parmi eux, 8 se trouvent, au moins partiellement, sur le territoire d'Anjou Bleu Communauté.

Les espaces naturels sensibles du territoire d'ABC sont les suivants :

- Les étangs de la région de Pouancé,
- La forêt d'Ombrée,
- Le site minier du vallon du Misengrain,
- Le ruisseau des Nymphes,
- L'ancienne carrière de Saint-Michel,
- Les étangs et forêt de Chanveaux,
- Les landes d'Angrie,
- La vallée de l'Oudon.

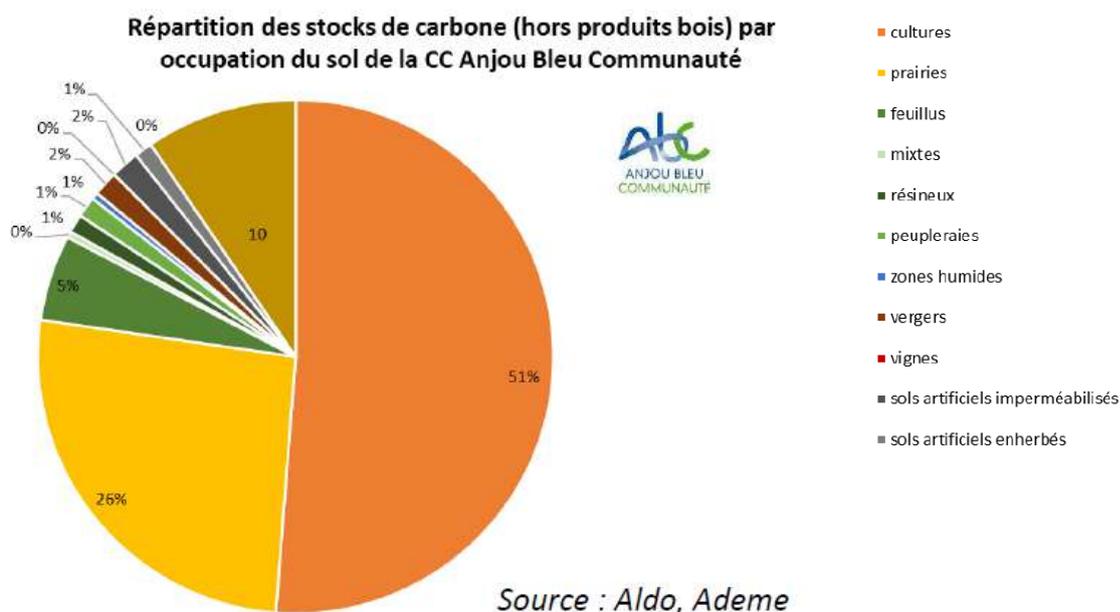




## Stocks de carbone

Les sols stockent du carbone et participent à la lutte contre le changement climatique.

Les cultures et les prairies, principaux éléments du paysage d'ABC en terme de surfaces, sont également les principaux puits de carbone du territoire.

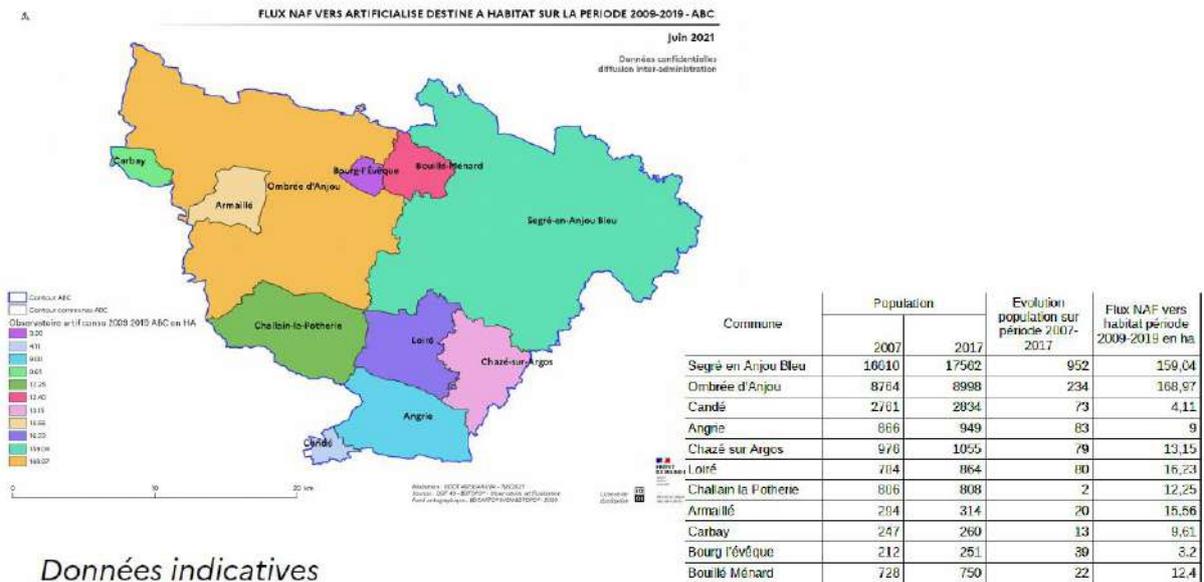


## 4.2. Etat des lieux et tendance de l'artificialisation des sols

### ❖ Analyse de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers

L'analyse de la consommation des espaces agricoles, naturels et forestiers est en cours dans le cadre de l'élaboration du PLUi. Des flux d'artificialisation estimés par le CEREMA sur la période 2009-2019 relativement modérés :

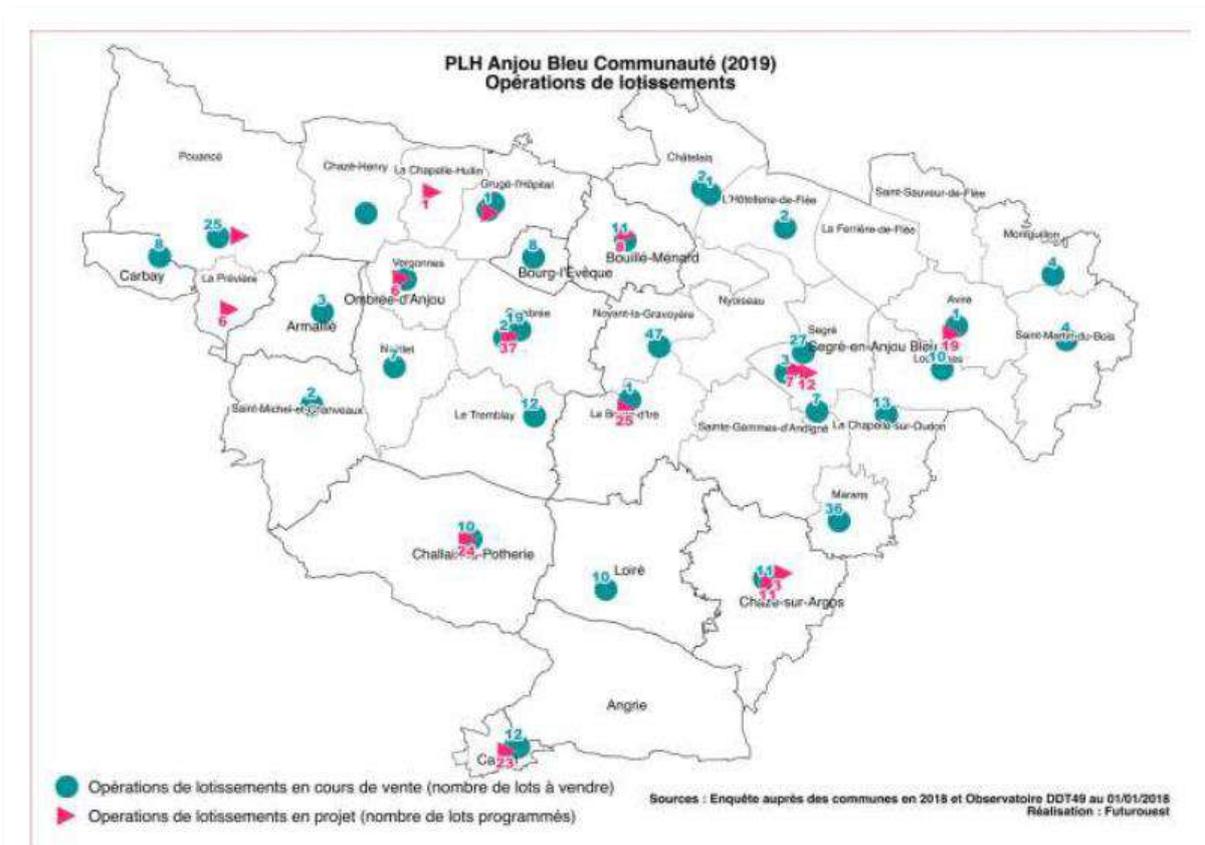
# artificialisation/évolution population sur ABC



## ❖ Identification des zones d'extension urbaine existantes

- Des zones d'extension urbaines questionnées dans le cadre de l'élaboration du Schéma d'Aménagement Communautaire – Plan d'Action Foncière (SAC-PAF) élaboré en 2019.

Ces surfaces pourraient toutefois être requestionnées dans le cadre de l'élaboration du PLUi actuel et compte-tenu des orientations données en matière d'artificialisation par la récente loi Climat & Résilience.



Objectif SCoT Segréen 2017 – 2030 : une consommation d'espace limitée à **28 hectares / an** pour le développement résidentiel du Pays et **11 hectares / an** pour le développement économique ;

### ❖ État d'avancement du PLUi

- PLUi prescrit en décembre 2020 – diagnostic partagé en cours. Une approbation programmée pour 2025 ;
- 1 PLUi partiel en date de 2017 opposable sur l'ex-Communauté de Communes de la Région de Pouancé-Combrée ;
- 2 cartes communales à Châtellais et Montguillon (Segré-en-Anjou Bleu) ;
- 2 communes soumises au Règlement national d'Urbanisme (Challain-la-Potherie et Chazé-sur-Argos) ;
- Les autres communes (ou communes déléguées de Segré-en-Anjou-Bleu) sont couvertes par des PLU relativement anciens (sauf PLU ALURIsés de Noyseau et Noyant-la-Gravoyère).

### ❖ Potentiel de recyclage foncier

- Sites de renouvellement urbain d'envergure : îlot de la Porte Angevine en cœur de ville de Pouancé, site SPIE, Paulstra à Segré, friche LELEU à Candé...

## ❖ Surfaces désartificialisées

- L'opération Ilot Porte Angevine de Pouancé va permettre d'aérer le cœur de cet îlot médiéval en y aménageant des espaces verts et des liaisons douces. L'emprise du projet immobilier en sortie (400m<sup>2</sup>) sera moindre que l'emprise bâtie actuellement (1560m<sup>2</sup>). Cette opération de dédensification va permettre de libérer une surface de 1160m<sup>2</sup> pour la création d'espaces verts.
- Esplanade St Aubin à Pouancé : cette ancienne friche d'environ 700 m<sup>2</sup> (ancien garage) a été réhabilitée par la commune et est aujourd'hui aménagée en squarre public à proximité directe du château. Ce projet fait partie du programme de revitalisation centre-bourg (AMI 2014).
- Toujours dans son programme de revitalisation centre-bourg, la commune a procédé à la végétalisation de pieds de murs dans deux rues de son centre-bourg en retirant l'enrobé.
- ? Voie verte ? ancien terrain en friche appartenant à la SNCF, le linéaire a été dépollué (?) et aménagé par ABC avec un stabilisé perméable à la pluie (?) (les sols n'ont pas été imperméabilisés)
- Segré : projet de démolition de maison en bas de la falaise sans reconstruction (rue Emile Zola)

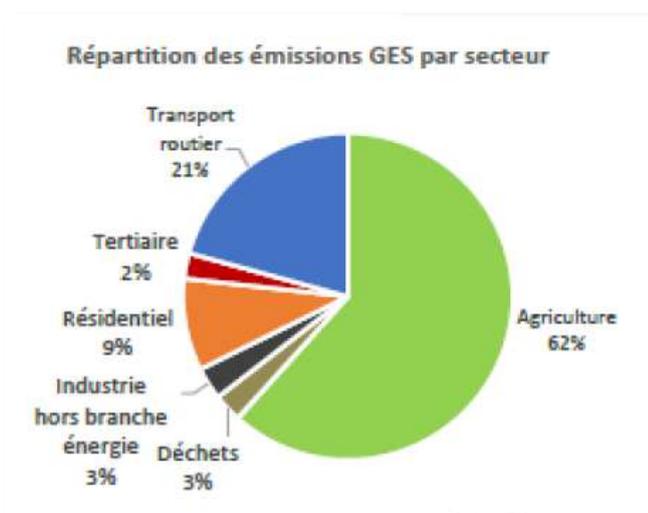
### 4.3. Etat des lieux et tendances de consommation énergétique

#### ❖ Les émissions de GES sur le territoire

A l'échelle du Pays de l'Anjou bleu **926 kilotonnes équivalent CO<sub>2</sub>** (ktéqCO<sub>2</sub> de gaz à effet de serre ont été émises :

- Soit **16% des émissions du département** ;
- Soit près de **14 téqCO<sub>2</sub> par habitant d'ABC** ;

Les émissions de GES par habitant du Pays de l'Anjou bleu dépassent largement les moyennes départementale et régionale (respectivement 7 et 8 téqCO<sub>2</sub> par habitant) Ces écarts s'expliquent non par des différences notables de modes de vie, mais dépendent du profil spatial et économique du territoire (activités prédominantes, affectation des sols, caractéristiques du tissu urbain, etc). A titre d'exemple, les territoires à dominante agricole et/ou qui se caractérisent par une forte activité industrielle à l'image de l'Anjou Bleu) présentent généralement un bilan des émissions de GES par habitant plus élevé que la moyenne.



**L'agriculture est le secteur le plus émetteur de GES sur le territoire de l'Anjou Bleu (62%) suivi par le transport routier (21%). A eux seuls, ces deux secteurs sont responsables de 83% des émissions**

territoriales. Le secteur résidentiel représente quant à lui 9% des émissions de GES renvoyant à l'enjeu de rénovation du bâti existant.

### ❖ Les consommations énergétiques

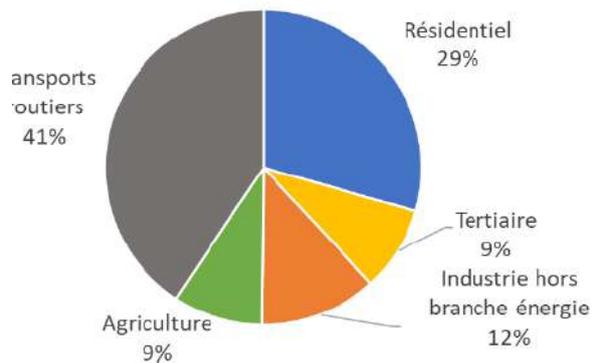
La consommation globale du territoire (Pays de l'Anjou Bleu) sur l'année 2014 est de 1813,6GWh. Cela représente une baisse de 4% par rapport à la consommation totale pour l'année 2008.

Le secteur des transports routiers est le plus consommateur d'énergie sur le territoire, avec 39% de la consommation totale, suivi par le secteur résidentiel (534GWh,29%),

Le territoire étant rural, l'usage de la voiture individuelle est très fréquent, expliquant ce niveau de consommation.

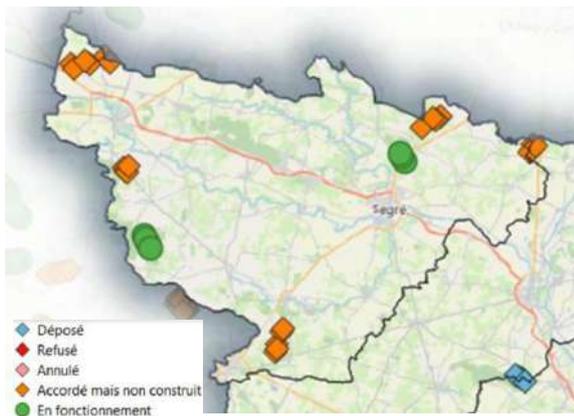
L'agriculture représente une part notable de la consommation (9%), en tant que secteur d'activité prédominant sur le territoire.

La trajectoire du PCAET prévoit une baisse de 20% de la consommation énergétique par rapport à 2015.



Source : Outil BASEMIS, Air Pays de la Loire

### ❖ La production d'énergies renouvelables



En matière d'éolien :

- Parcs en activité : Chanveaux (Ombrée d'Anjou) et le Rendez-vous des chasseurs (Segré-en-Anjou Bleu) pour une puissance installée de 16MW ;
- Projets autorisés : Angrie / Armaillé / St Sauveur (Segré-en-Anjou Bleu) / Pouancé-Senonnes pour une puissance de 36 MW ;
- 1 projet en développement pour une puissance de 12 MW ;



**Objectif PCAET 2030 = 45 MW** → un objectif qui devrait être atteint au vu des équipements existants et projetés.

En matière de solaire :

- Puissance installée (particuliers, agricole, collectivités) en 2021 : 8,5MW
- Puissance d'une centrale solaire mise en service en 2021 (La Chapelle Hullin) : 9,6 MW
- Puissance des centrales solaires programmées à horizon 2026 (La Gasneraie, L'Ebeaupinière (MOA : ABC / Alter Energies), La Masuraie) : 10 MW

**Puissance installée connue à horizon 2030 : 28,1 MW.**

Des disponibilités de foncier « dégradé » rares ne permettant pas d'envisager de nouvelles centrales au sol.

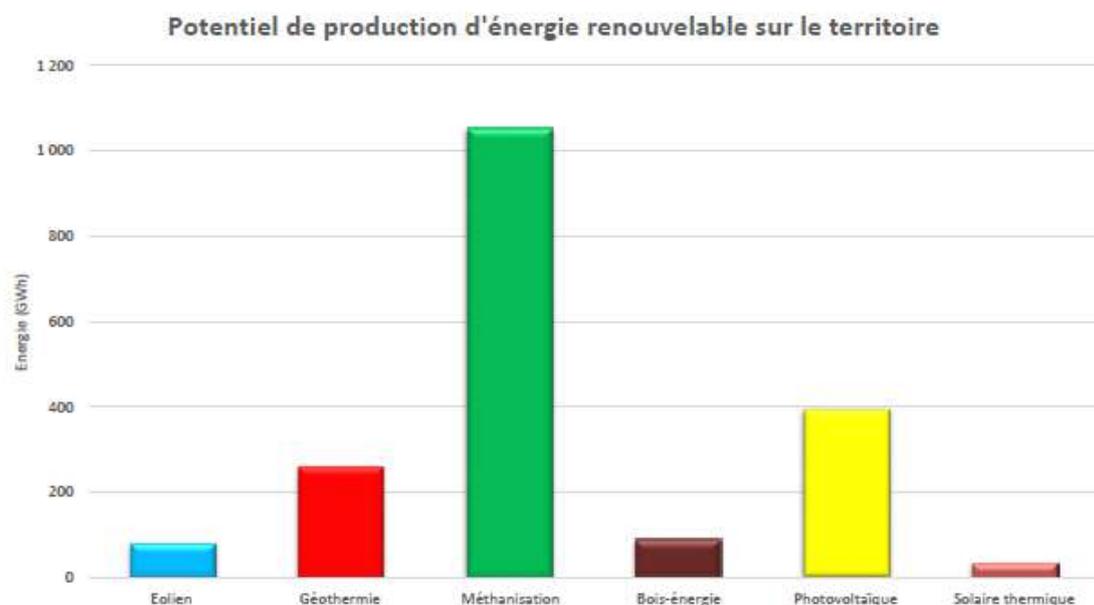
 **Objectif PCAET 2030 = 39 MW → Objectif atteignable si déploiement massif de la filière photovoltaïque en toitures (particuliers, bâtiments agricoles, équipements publics, industries).**

*En matière de méthanisation :*

- 3 installations existantes, en cogénération (donut une installation industrielle et deux installations agricoles) : puissance élec : 2 MW / puissance thermique : 1MW
- Plusieurs projets d'unités de méthanisation individuelles en injection pour raccordement à une dorsale gaz Loiré-Gré (une installation en service, 3 en développement) ;
- Un projet de méthanisation collectif en injection à Pouancé ;
- Plusieurs projets de méthanisation mono-exploitation en cogénération à Segré-en-Anjou Bleu

**Le PCAET fixe un objectif de 32% d'énergie consommée issue de sources renouvelables et ce, à horizon 2030. En 2018, 8% de l'énergie consommée provenait de sources renouvelables à l'échelle du Pays de l'Anjou Bleu.**

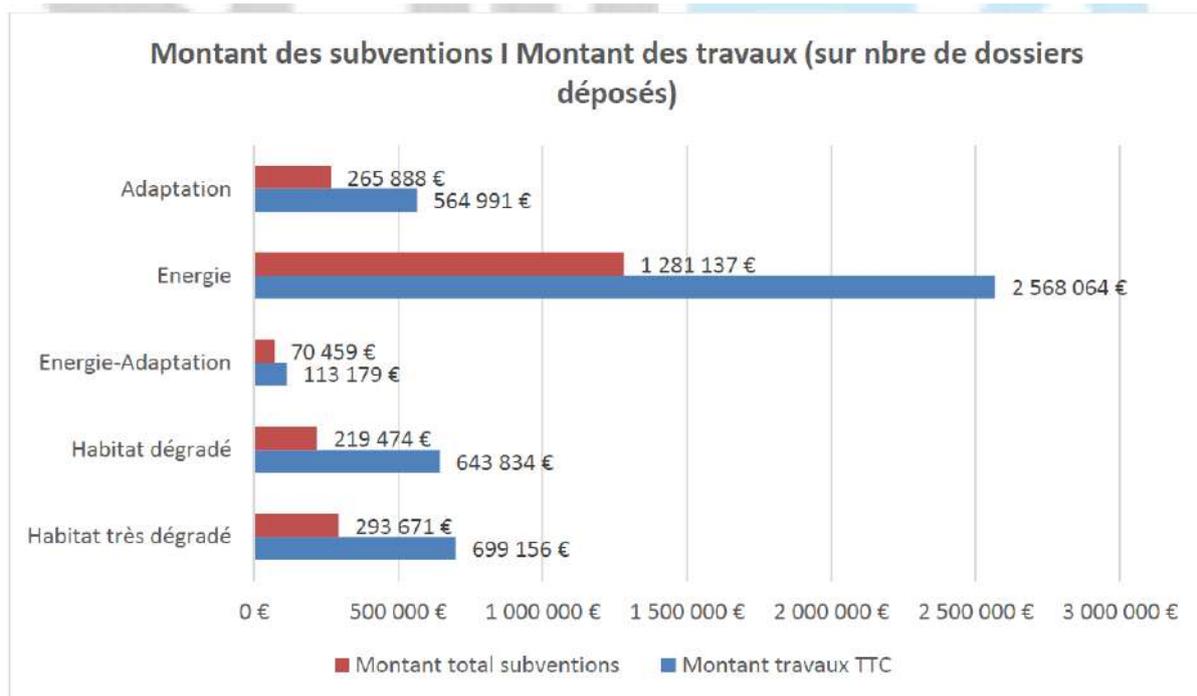
Les principaux potentiels en matière de développement des EnR concernent la méthanisation et le solaire photovoltaïque.



### ❖ Performance énergétique des bâtiments (précarité énergétique, rénovation énergétique)

Concernant l'OPAH-RU sur les communes d'Ombrée d'Anjou, Carbay, Armaillé, Bouillé-Ménard et Bourg-L'Évêque, au total, ce sont plus de 2,1 millions d'euros de subventions qui ont été demandées ou attribuées (2 130 630€), pour plus de 4,5 millions d'euros de travaux prévisionnels (4 589 222 €).

Sur l'ensemble des dossiers, l'étiquette énergétique moyenne passe de F avant travaux à C après travaux, soit un gain énergétique moyen de 45 %. Comme le montre le graphique ci-contre, une majorité de dossiers sont en lien avec l'amélioration énergétique des logements (104 dépôts), devant l'adaptation (58 dépôts).



*(données issues du bilan annuel année 4 de l'OPAH-RU, Traitement Soliha, septembre 2020)*

Concernant l'OPAH-RU en cours sur le centre-ville de Segré et le centre-bourg de Sainte Gemmes d'Andigné, sur 59 dossiers déposés au 01/07/21, 18 concerne un dossier énergie, 35 concernant la réhabilitation d'un logement dégradé ou très dégradé. 19 logements ont été remis sur le marché.

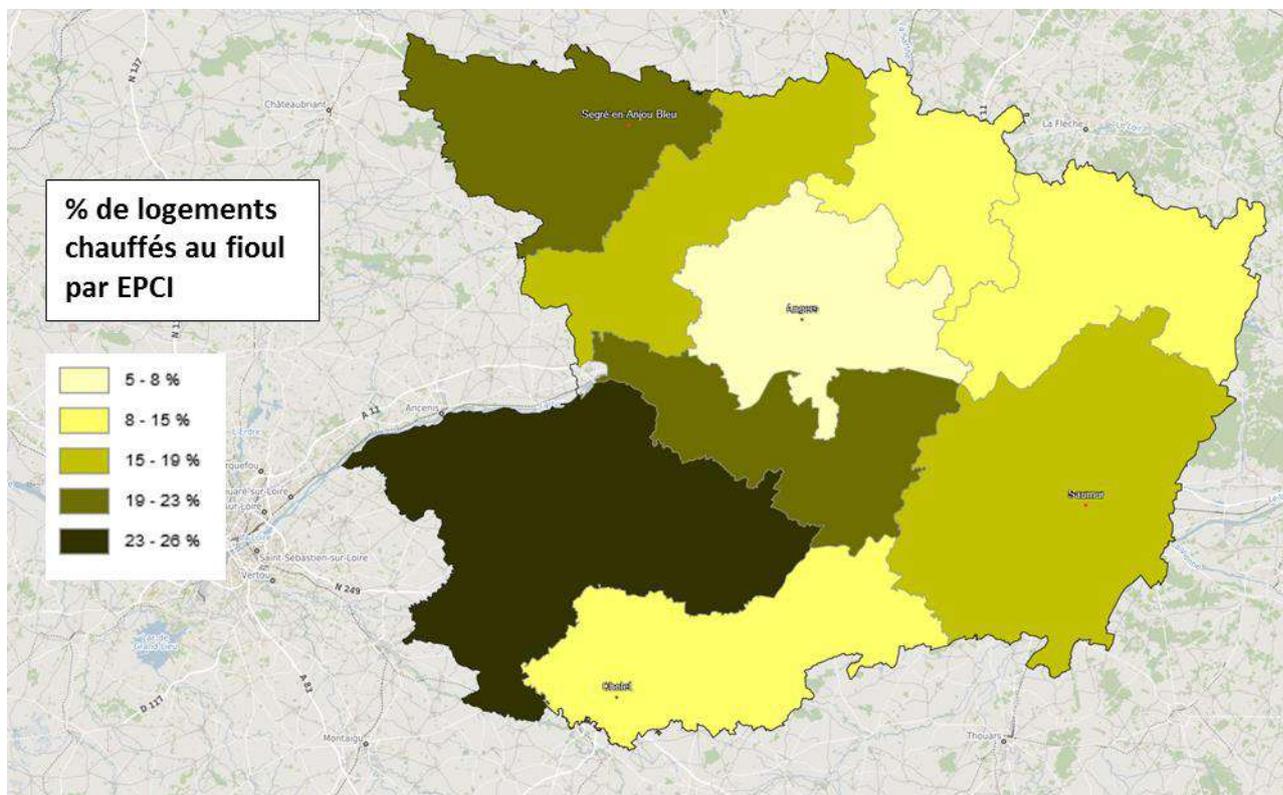
### ❖ État des systèmes de chauffage des particuliers et des équipements collectifs

**Concernant la précarité énergétique et les situations d'habitat indigne**, l'étude PLH a montré une forte présence de ménages vulnérables sur le territoire.

Selon l'étude publiée par l'Insee et la DREAL des Pays de la Loire en 2016, à partir des données FILOCOM 2013, 13,2% des ménages de la région consacrent, sur l'année, plus d'un mois de revenu à payer leur chauffage (France métropolitaine : 14,6%). Avec des revenus plus faibles qu'en moyenne régionale, et occupant des logements individuels anciens plus souvent chauffés au fioul, les habitants d'Anjou Bleu Communauté font partie de ceux qui sont le plus confrontés à la vulnérabilité énergétique « résidentielle ». Ce serait ainsi 2 874 logements chauffés au fioul sur ABC soit 20% des logements (données INSEE 2019, traitement ADIL).

**Distribution par EPCI des logements chauffés au fioul.** (Tri décroissant selon le nombre)

EPCI 2019	NB de logements	% de logements
<b>CA Mauges Communauté</b>	12 493	26%
<b>CA Saumur Val de Loire</b>	7 368	17%
<b>CU Angers Loire Métropole</b>	6 457	5%
<b>CA Agglomération du Choletais</b>	5 411	12%
<b>CC Loire Layon Aubance</b>	4 329	19%
<b>CC Anjou Bleu Communauté</b>	2 874	20%
<b>CC des Vallées du Haut-Anjou</b>	2 439	18%
<b>CC Baugeois Vallée</b>	1 981	14%
<b>CC Anjou Loir et Sarthe</b>	1 364	12%
<b>Total/moyenne</b>	<b>44 958</b>	<b>13%</b>



## 4.4. Eau et assainissement

### ❖ Usages de l'eau

#### • Alimentation en eau potable

Le territoire d'ABC compte trois captages d'eau (plus un de secours) destinés à l'alimentation en eau potable de la population :

- 2 prises d'eau souterraines à Chazé-Henry (1 seule alimentant le territoire d'ABC, l'autre alimentant la Mayenne ainsi qu'une prise d'eau superficielle de secours sur l'Araize pour la réalimentation du forage de la Marinière) ;
- 1 prise d'eau superficielle sur l'Oudon à Segré.

Deux autres captages souterrains, situés sur la commune de Vritz (hors territoire ABC), avoisinent Candé. Leurs périmètres de protection de captage sont en partie sur le territoire de la collectivité.

#### • Zones de Répartition des Eaux

Les masses d'eau du territoire d'ABC ne sont pas classées en ZRE, mais, suite au SDAGE, le bassin versant de l'Oudon a été classé en « **bassin de protection renforcée à l'étiage** » : les prélèvements en période d'étiage sont plafonnés à leur niveau actuel (refus de nouvelles autorisations de prélèvement). En effet, l'Oudon et ses affluents ont des régimes contraignants qui engendrent des inondations en période hivernale et des étiages pénalisants en période estivale.

#### • Zones de baignades

On recense 3 sites de baignade sur le territoire d'ABC :

- L'Etang de Saint-Aubin à Pouancé :
  - BV de la Verzée ;
  - Eutrophisation, efflorescences d'algues potentiellement toxiques récurrentes, phénomènes liés à la présence de nombreux élevages sur le bassin versant ;
  - Bonne qualité des eaux depuis 2008.
- Le plan d'eau de Combrée :
  - BV du ruisseau de Gagné (affluent de la Verzée) ;
  - Débit faible, milieu eutrophisé, risque de développement d'algues potentiellement toxique ;
  - Bonne qualité des eaux depuis 2011.
- L'Etang de Saint Blaise à Noyant la Gravoyère :
  - BV du Misengrain (affluent de l'Oudon) ;
  - Bonne qualité depuis 2008 (hormis en 2010 – moyenne).

#### • Usages industriels et agricoles

Le territoire d'ABC ne compte aucune industrie reconnue comme « industries agroalimentaires à enjeux » ou participant aux principaux rejets d'azote, de phosphore, de DCO, de MES ou de métaux.

3 établissements potentiels émetteurs de substances toxiques sont présents : Sotira (à Pouancé), Bretagne Loire Granulat (à Chazé-Henry) et Paulstra (à Segré).

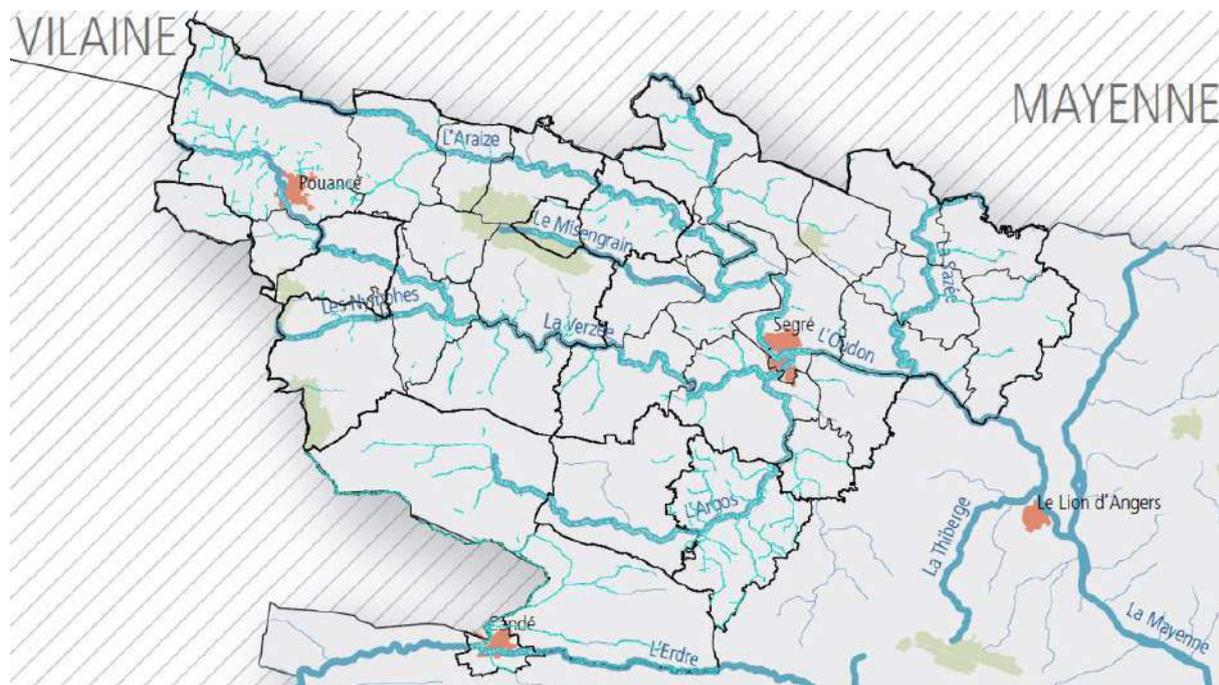
- Synthèse des usages de l'eau par bassin versant

Rivière (et BV)	Enjeux AEP	Baignade	Usages de loisirs	Usages agricoles	Risques (ind. et agr.)
Erdre			▪ Pêche faible		▪ Elevages bovins (fort apport en azote)
Oudon	▪ Captage St Aubin du Pavail (Segré)		▪ Navigation ▪ Pêche importante	▪ Abreuvement ▪ Irrigation agricole	▪ Usine Paulstra (Segré)
Sazée					
Verzée		▪ Etang de Saint-Aubin (Pouancé) ▪ Plan d'eau de Combrée	▪ Pêche faible (mais importante à Pouancé)	▪ Abreuvement	
Argos			▪ Pêche faible	▪ Abreuvement	
Nymphes				▪ Abreuvement	▪ Pollution diffuse d'origine agricole
Misengrain		▪ Etang de Saint Blaise (Noyant la Gravoyère)	▪ Pêche		
Araize	▪ Prélèvement de secours du forage de la Marinière (Chazé-Henry)		▪ Pêche faible	▪ Abreuvement	

### ❖ Réseau hydrographique

La Communauté de Communes Anjou Bleu Communauté est située principalement sur les bassins versants de l'Oudon et de l'Erdre (sous bassins versants de la Loire).

Le territoire d'Anjou Bleu Communauté se trouve en grande partie sur le bassin versant de l'Oudon. La partie sud, sur les communes de Candé et d'Angrie, se trouve quant à elle traversée par l'Erdre. Le sud de la commune de Saint-Michel et Chanveaux, l'ouest de la commune de Challain-la-Potherie et le nord de la commune de Pouancé se situent quant à eux sur le bassin versant de différents affluents de la Vilaine. Ces territoires sont principalement des zones agricoles ou naturelles.



- **Zones inondables**

**Sur le territoire, plus de 1 200 hectares sont considérés comme inondables par les PPRI en vigueur, soit 1,7 % du territoire global d'Anjou Bleu Communauté.**

Le territoire d'ABC est en partie couvert par deux PPRI :

- **Oudon-Mayenne :**

Le PPRI Oudon –Mayenne a été approuvé le 6 juin 2005. Sur le territoire d'ABC, il concerne la commune nouvelle de Segré en Anjou Bleu (ex-communes de Chatelais L'hôtellerie de Flée, Nyoiseau, Segré, Sainte-Gemmes d'Andigné, La Chapelle-sur-Oudon, Louvaines, Saint-Martin du Bois).

Les enjeux recensés sur le territoire d'ABC par le PPRI concernent environ 150 maisons d'habitation.

- **Affluents de l'Oudon :**

Le PPRI Affluents de l'Oudon a été approuvé le 22 décembre 2009. Sur le territoire d'ABC, il concerne les communes de Chazé sur Argos, Segré en Anjou Bleu (Le Bourg d'Ire, Saint Gemmes d'Andigné, Segré, Marans).

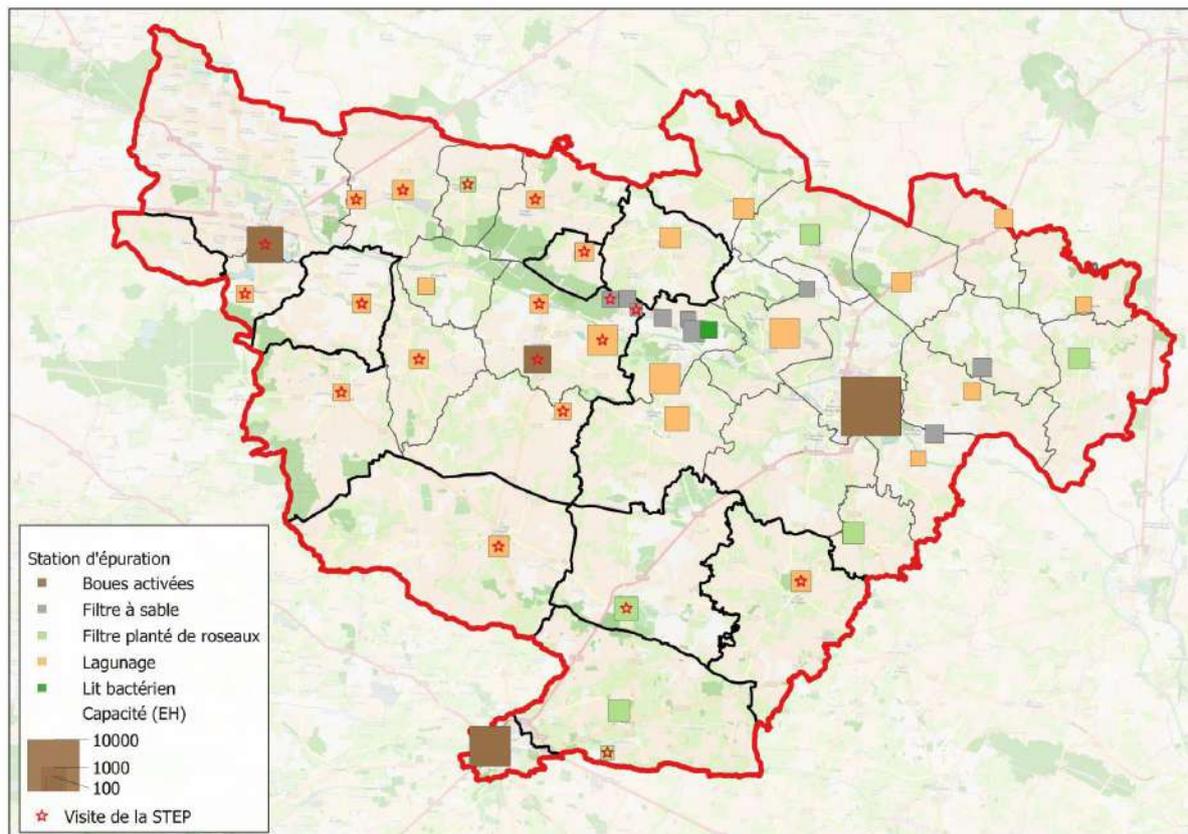
Les enjeux recensés sur le territoire d'ABC par le PPRI concernent 16 maisons d'habitation.





Capacité (EH)	Nombre de STEP	Capacité totale (EH)
< 200 EH	12	1 524
entre 200 et 500 EH	16	4 455
entre 500 et 1000 EH	10	5 690
entre 1000 et 10 000EH	7	17 183
> 10 000 EH	1	14 000
<b>Total</b>	<b>46</b>	<b>42 852</b>

Il existe environ 255 km de réseau d'eaux usées et 92 postes de refoulement.



## ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

- Conserver le bocage pour préserver les paysages et les corridors écologiques
- Préserver les espaces naturels protégés identifiés
- Réinterroger les zones fléchées à l'extension urbaines et prioriser le recyclage foncier et la désartificialisation des sols
- Limiter l'impact de l'agriculture, fortement représentée sur le territoire, en matière d'émission de GES
- Encourager la rénovation des logements en centre-bourg pour limiter les dépenses énergétiques dues aux passoires énergétiques et limiter l'attraction des périphéries et la dépendance à la voiture.
- Développer les sources d'énergies renouvelables

## II. Synthèse des atouts, faiblesses et enjeux du territoire

<p><b>ATOUS</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Un territoire idéalement positionné, desservi par des axes majeurs ;</li> <li>→ Un bassin d'emploi adapté au périmètre de l'EPCI, moindre dépendance à la dynamique des agglomérations voisines ;</li> <li>→ Une prédominance de l'élevage concourant au maintien de la qualité de vie et des paysages ;</li> <li>→ Un environnement riche et déjà bien identifié ;</li> </ul>	<p><b>FAIBLESSES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Une forte dépendance à la voiture individuelle compte tenu de l'absence d'offre TC (train, bus) renforçant la précarité énergétique ;</li> <li>→ Des disparités internes relativement fortes (segréen, pouancéen, candéen) ;</li> <li>→ Une offre touristique peu développée ;</li> <li>→ Une dynamique démographique en stagnation liée à la crise économique et de la construction post-2008 ;</li> <li>→ Un potentiel d'EnR relativement limité.</li> </ul>
<p><b>OPPORTUNITÉS</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Se servir de la compétence AOM pour déployer un panel d'actions nouvelles en matière de mobilités ;</li> <li>→ Structurer une offre de mobilités internes au territoire d'ABC (VV)</li> <li>→ Mobiliser les disponibilités foncières du territoire pour attirer des acteurs économiques et regagner les emplois perdus au cours des années 2010 ;</li> <li>→ Se servir de l'attrait pour le tourisme vert et le cyclotourisme pour capter les flux ;</li> <li>→ Valoriser les potentialités bâties en milieu rural ;</li> <li>→ Adapter le territoire au vieillissement de la population : habitat, urbanisme mobilités, services, équipements...             <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Une dynamique industrielle à conforter dans un contexte de volonté de réindustrialisation nationale</li> <li>→ Des déplacements domiciles travail majoritairement internes à l'EPCI (moyenne distance)</li> </ul> </li> </ul>	<p><b>MENACES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Un territoire dépendant de gros donneurs d'ordre et de poursuite de son développement industriel ;</li> <li>→ Un changement de modèle agricole, davantage orienté vers les grandes cultures et l'agri-énergie ;</li> <li>→ Un secteur agricole fort mais en proie au vieillissement</li> <li>→ L'enregistrement d'un déclin démographique, particulièrement sur le candéen voire le pouancéen ;</li> <li>→ Des jeunes ménages en demande d'habitat individuel (donc éloigné des centres)</li> </ul>

## ANNEXE 2 : FICHES ORIENTATIONS STRATEGIQUES

Deux types d'indicateurs sont proposés ici :

- Les indicateurs illustrant les objectifs des projets du territoire, pour lesquels un objectif chiffré peut être déterminé. La mise en œuvre concrète du PCAET, la montée en compétence sur la mobilité dans le cadre de la loi LOM notamment, permettront d'affiner certains points de stratégie et de fixer des objectifs complémentaires.
- Les indicateurs de type « portrait de territoire », trop globaux pour qu'un objectif chiffré puisse être porté dans ce document.

### INDICATEURS GLOBAUX ET OBJECTIFS CHIFFRES DU PROJET DE TERRITOIRE

#### Enjeu n°1 : Construire un territoire décarboné

Indicateur	Source	Référence	Objectif 2026
Consommation d'énergie finale du secteur résidentiel en GWh	Basemis	(2018) 213	-10% (PCAET 2030 : -19%)
Nombre de communes non couvertes par une OPAH	CC	(2020) 5	0
Production locale d'énergies renouvelables (échelle PCAET) en GWh	SIEML (PCAET)  Basemis	2017 échelle PCAET : 30,3  2018 échelle CC : 96 (énergie primaire)	215 (PCAET 2030 : 391,9)
Part des agriculteurs sensibilisés aux enjeux écologiques	CC		10% (PCAET 2030 : 15%)
Nombre d'exploitations engagées dans une démarche de progrès écologique	CC		25 (PCAET échelle PETR 2030 : 50)
Nombre d'exploitations engagées dans un plan de gestion durable des haies bocagères	CC		15 (PCAET échelle PETR 2030 : 50)
Existence d'un projet alimentaire territorial à l'échelle du PETR Anjou Bleu	CC	Non (2021)	Oui
Part des produits locaux et de qualité dans la restauration collective	CC		10% (PCAET échelle PETR 2030 : 20%)
Nuitées dans les hébergements touristiques (Nb/an)	Interne CC	(2017) 126 000	Maintien, a minima.
Points d'intérêt touristiques créés et étendus (Nb)	Interne CC		Cf. plan d'actions

## Enjeu n°2 : Améliorer la vie quotidienne des habitants

Indicateur	Source	Référence	Objectif 2026
Equipements ou services au public créés ou agrandis	Communes		Cf. plan d'actions
Equipements ou services au public réhabilités	Communes		Cf. plan d'actions
Taux de vacance des logements	Insee	10%, en augmentation (2017)	8% (PLH) 70 logements remis sur le marché
Nombre de médecins généralistes pour 100 000 habitants	CC et communes	72	Maintien, a minima
Part des communes disposant d'au moins un équipement sportif à destination prioritaire des jeunes	Communes		100%
Nombre de commerce > 500 m <sup>2</sup> de surface de vente autorisé hors des zones préférentielles du Document d'aménagement artisanal et commercial (SCoT)	CC		0 (SCoT)
Nombre de commerce de détail de proximité < 200 m <sup>2</sup> de surface de vente autorisé hors des centralités existantes du Document d'aménagement artisanal et commercial (SCoT)	CC		0 (SCoT)
Part des T1, T2 et T3 dans la production neuve	Insee	16% (entre 2006 et 2013)	28% (PLH)
Solde migratoire	Insee	-344 (entre 2013 et 2014)	0
Nombre de logements produits par an en moyenne	PLH		160 à 190 / an (PLH)
<i>Dont par du logement locatif social</i>	PLH	15% du parc en 2017	13% (PLH)
Croissance démographique annuelle	PLH	+ 0,12 % (entre 2012 et 2017)	Minimum + 0,46% (PLH)

## Enjeu n°3 : Attirer des entreprises et des emplois

Indicateur	Source	Référence	Objectif 2026
Nbre de bâtiments relais, nbre d'entreprises accueillies et d'emplois créés	Interne CC	34 (2020)	Maintien, a minima.
Points d'intérêt touristiques créés et étendus (Nb)	Interne CC		Cf. plan d'actions
Nb d'hectares restant à commercialiser sur les parcs d'activités existants	Interne CC	52 hectares	A définir au travers du PLUi
Nbre d'ilots fonciers aménagés de grande capacité foncière	Interne CC	/	/
Taux de concentration d'Emploi	Insee	95 (2017, tendance à la baisse)	95 au minimum (maintien)
Nombre d'exploitations agricoles	Chambre d'agriculture	Environ 600 (2020)	600 (maintien par transmission)
Nbre d'espaces de télétravail et de coworking	Interne CC	0	1 (à minima)

## Enjeu n°4 : Réduire les déplacements contraints et diversifier les mobilités au profit des modes durables et solidaires

Indicateur	Source	Référence	Objectif 2026
Part de la construction de logements réalisée à l'intérieur de l'enveloppe urbaine	CC		30% (PLH)
Consommation d'espace à vocation d'habitat d'ici 2030 (ha / an en moyenne sur 2017-2030)	CC		A définir au travers du PLUi
Consommation d'espace à vocation d'activités d'ici 2030 (ha / an en moyenne sur 2017-2030)	CC		A définir au travers du PLUi
Recyclage foncier (ha)	CC et communes	Selon opportunités	Selon opportunités
Recyclage immobilier (m <sup>2</sup> )	CC et communes	Selon opportunités	Selon opportunités
Nombre de liaisons douces aménagées entre les communes	CC et communes		Cf. plan d'actions
Nombre de commerces et services créés (numérique, commerce, distributeur de billets, médecin, etc.)	CC et communes		Cf. plan d'actions

### INDICATEURS DE TYPE « PORTRAIT DE TERRITOIRE »

Indicateur	Source	Référence
Surface agricole utile convertie ou en conversion à l'agriculture biologique (ha, hors cultures industrielles et fourragères)	Agence Bio	(2020) 3 488 ha
<i>Dont conversion achevée</i>	Agence Bio	(2020) 2 241 ha
Nombre de logements du parc privé potentiellement indigne	CC	(2018) CC : 430
Indice de jeunesse	INSEE	(2017) 95
Nombre d'emplois	CC	13 216
Part du territoire occupée par la surface agricole utile	CC	76 %
Part modale de la voiture individuelle dans les déplacements domicile-travail (%)	INSEE - ACT G2	(2018) CC : 83,1 %
Emissions de gaz à effet de serre (téqCO <sub>2</sub> / habitant)		14
Part des logements chauffés au fioul (%)	Insee	(2018) CC : 20
Emissions de polluants atmosphériques NOx (kg/hab)	BASEMIS V5 Air Pays de la Loire	(2018) CC : 12,4
Emissions de polluants atmosphériques NH <sub>3</sub> (kg/hab)	BASEMIS V5 Air Pays de la Loire	(2018) CC : 40,3





Réhabilitation école (Chazé-henry)	Améliorer la vie quotidienne des habitants	Commune d'Ombrière d'Anjou	Action 86. Rénover les bâtiments communaux	Etat, Region, Département, ADEME, SIEML	475 000 €		288 710 €			95 779 €		79 658 €	SIEML : 10853	seul l'école des petits cailloux à Chazé-henry est budgétisée mais d'autres réhabilitations sont à programmer	X	X							2020-2021	Confort des usagers, factures énergétiques	
Requalifier des îlots en centre-ville	Améliorer la vie quotidienne des habitants	Commune d'Ombrière d'Anjou	Action	Etat, Region, Département	3 000 000 €									Divers degré - Porte Angievine - DCE prêt à publier sur les autres programmes	X	X	X	X	X	X	X		2020-2026	Nombre d'îlot requalifié	
Créer des pistes cyclables et connections douces entre les bourgs	Réduire les déplacements contraints et diversifier les mobilités au profit des modes durables et solidaires	Commune d'Ombrière d'Anjou	113, Relier les centres bourgs à la voie verte 114, Connecter les bourgs par des cheminements doux	Etat, Region, Département	115 000 €												X	X					2022-2025		
Regroupement des écoles maternelle et élémentaire au sein d'un bâtiment réhabilité à Noyant la Gravoyère	Améliorer la vie quotidienne des habitants	Ville de Segré en Anjou bleu	Regrouper sur un seul site les deux écoles avec rénovation énergétique du bâti existant, accessibilité, création d'un point lecture et d'une restauration scolaire commune pour trois écoles	Education Nationale	3 350 000 €	DETR	811 000 €	175 000 €	100 000 €	2 164 000 €			100 000 €		X	X	X						2020-2022		
Création d'un pôle santé sur le Pôle Ouest	Améliorer la vie quotidienne des habitants	Ville de Segré en Anjou bleu	Construire un Pôle Santé regroupant des professionnels médicaux et paramédicaux.	ARS - CPTS	1 100 000 €	DETR	200 000 €	200 000 €		700 000 €							X	X					2022-2023		
Agrandissement du pôle Santé de St Martin du Bois (Pôle Est)	Améliorer la vie quotidienne des habitants	Ville de Segré en Anjou bleu	Extension de l'espace santé par l'aménagement de l'étage R+1	ARS - CPTS	300 000 €				100 000 €	200 000 €								X					2022		
Friche ex-SPIE : démolition/dépollution et requalification en zone tertiaire et habitat	Attirer des entreprises et de emplois en conciliant attractivité économique et préservation des espaces	Ville de Segré en Anjou bleu	Dépollution, déconstruction et réaménagement de la friche ex-Spie, en vue de créer des locaux tertiaires, des logements et d'aménager des espaces publics	DREAL - ABC	2 500 000 €	PVD	850 000 €			1 650 000 €										X	X		2025-2026		
Friche ex-Paulstra : démolition partielle/dépollution et remise en état paysager du site	Améliorer la vie quotidienne des habitants	Ville de Segré en Anjou bleu	Démolition des parties récentes pour conserver le bâtiment d'origine et remise en état paysager du site		500 000 €	PVD	250 000 €			250 000 €									X	X			2023-2024		
Réhabilitation du quartier St Jean au Bourg d'Iré : démolition d'habitat indigne et réaménagement du carrefour	Améliorer la vie quotidienne des habitants	Ville de Segré en Anjou bleu	Etudes et travaux relatifs à la démolition de bâti dégradé et à l'aménagement et la sécurisation du carrefour	Département	300 000 €	DETR	100 000 €		30 000 €	170 000 €									X	X			2022-2023		
Construction d'une mairie annexe à Noyseau suite à la vente de l'abbaye	Améliorer la vie quotidienne des habitants	Ville de Segré en Anjou bleu	Construction d'une nouvelle mairie déléguée		300 000 €	DETR	100 000 €		50 000 €	150 000 €									X	X			2022-2023		
Réhabilitation de l'école primaire Geneviève Verger à Noyseau	Améliorer la vie quotidienne des habitants	Ville de Segré en Anjou bleu	Remise en état complet (toiture, menuiseries, isolation, accessibilité) d'un groupe scolaire des années 70	Education Nationale - Région	500 000 €	DETR	150 000 €	100 000 €		200 000 €			50 000 €							X			2023		
Réhabilitation du stade du Pinelier et des vestiaires pour développer le club de rugby	Améliorer la vie quotidienne des habitants	Ville de Segré en Anjou bleu	Création d'un terrain en herbe dans l'enceinte du lycée, en lien avec le stade du Pinelier et la salle du Pineler, avec rénovation complète des vestiaires de la salle du Pinelier	Région - FF Rugby	850 000 €			300 000 €	100 000 €	300 000 €				150 000 €					X	X			2022-2023		
Construction d'une salle d'activités sportives et de loisirs au Bourg d'Iré	Améliorer la vie quotidienne des habitants	Ville de Segré en Anjou bleu	Création d'un espace clos pour favoriser le développement d'activités à destination du club Sport adapté et accessible à la population locale	Région - Département	550 000 €			150 000 €	150 000 €	250 000 €										X	X		2024-2025		
Démolition partielle de l'église de la Ferrière de Flée et réhabilitation du centre bourg pour la sécurité des véhicules et des piétons	Améliorer la vie quotidienne des habitants	Ville de Segré en Anjou bleu	Réaménagement du centre-bourg de la Ferrière de Flée pour l'adapter au trafic routier actuel, en intégrant la démolition partielle de l'église et le réaménagement du quartier autour de l'église	ABF - Département	850 000 €	DETR	250 000 €		100 000 €	450 000 €										X	X		2024-2025		
Réaménagement du site touristique St Blaise à Noyant la Gravoyère	Construire un territoire décarboné	Ville de Segré en Anjou bleu	Transformation du camping actuel en lieu d'accueil de groupes, développement des activités touristiques autour de la baignade	Région - Département	320 000 €															X			2024		
Réaménagement de la Place du Port à Segré	Construire un territoire décarboné	Ville de Segré en Anjou bleu	Aménagement du port sur l'Oudon pour favoriser le tourisme, et mettre en place des activités touristiques majeures sur cette place autour de l'Office de Tourisme	Région - Département	850 000 €																X	X	2025-2026		
Construction d'une mairie déléguée à St Martin du Bois	Améliorer la vie quotidienne des habitants	Ville de Segré en Anjou bleu	Construction d'une nouvelle mairie déléguée		300 000 €																	X	2026		
Création d'un poste dédié à la lutte contre l'habitat dégradé ou indigne	Améliorer la vie quotidienne des habitants	Ville de Segré en Anjou bleu	Embauche d'une personne pendant 3 ans chargée d'impulser une dynamique de lutte contre l'habitat indigne et/ou dégradé	Etat - Département	150 000 €					75 000 €	75 000 €								X	X	X		2022-2024		
Mise en œuvre d'une micro-fole au sein de la médiathèque	Améliorer la vie quotidienne des habitants	Ville de Segré en Anjou bleu	Mise en place d'une Micro-fole au sein de la médiathèque, en vue de favoriser l'accès et la découverte, pour les scolaires et le grand public, d'œuvres issues du catalogue de grandes institutions culturelles	DRAC / La Vilette	170 000 €	PVD	100 000 €			70 000 €									X	X	X		2022-2024		
Rénovation intérieure de la salle de Cargo	Améliorer la vie quotidienne des habitants	Ville de Segré en Anjou bleu	Restauration de l'intérieur de la salle (acoustique, décoration) et changement des fauteuils d'origine		250 000 €			100 000 €		150 000 €											X		2023		
Développement dans les mairies déléguées de l'accès au numérique pour tous	Améliorer la vie quotidienne des habitants	Ville de Segré en Anjou bleu	Développement de points d'accès numériques dans les mairies déléguées avec un accompagnement spécifique pour les personnes en difficultés (Formations/Signalétique/Outils numériques)		150 000 €		75 000 €			75 000 €									X	X	X		2022-2024		
Agrandissement la résidence FJT Nelson Mandela	Attirer des entreprises et de emplois en conciliant attractivité économique et préservation des espaces	Podeliha	Construction d'un bâtiment visant à l'extension de la résidence habitat jeunes (10 logements supplémentaires)	URHAJ/PODELHA/Commune	850 000 €	PVD	150 000 €	150 000 €		100 000 €			450 000 €						X	X			2022-2023		
Mise en place de points d'accueils commerciaux dans les mairies déléguées (distributeurs, épicerie)	Réduire les déplacements contraints et diversifier les mobilités au profit des modes durables et solidaires	Ville de Segré en Anjou bleu	Développer un réseau de commerces de proximité dans les communes déléguées Mise en place de points d'accueils commerciaux dans les mairies déléguées (distributeurs, épicerie) en s'appuyant sur le réseau existant et sur les agriculteurs locaux	CCI	200 000 €			100 000 €		100 000 €										X	X		2023-2024		
Etude de faisabilité d'intégration d'EnR dans les bâtiments publics existants ou neufs	Construire un territoire décarboné	Ville de Segré en Anjou bleu	Chaque projet doit être étudié pour intégrer la mise en œuvre de panneaux solaires en toiture et/ou d'autres énergies renouvelables		800 000 €					400 000 €	400 000 €								X	X	X	X	X	2022-2026	
Créer ou restaurer des itinéraires de liaisons douces entre les communes déléguées et les axes majeurs de voies douces	Réduire les déplacements contraints et diversifier les mobilités au profit des modes durables et solidaires	Ville de Segré en Anjou bleu	Développement d'un maillage de liaisons douces en s'appuyant sur l'artère formée par la voie verte, en zone agglomérée et en zone rurale (création, signalétique, marquage au sol)	Région - Département	150 000 €			45 000 €	45 000 €	60 000 €										X			2023		
Aménagement d'espaces de jeux et de loisirs dans toutes les mairies déléguées à destination des jeunes (city stades)	Améliorer la vie quotidienne des habitants	Ville de Segré en Anjou bleu	Aménagement d'espaces de jeux et de loisirs dans toutes les mairies déléguées à destination des jeunes		280 000 €	DETR	84 000 €			196 000 €										X	X		2024-2025		
Renouvellement de la restauration scolaire : produits locaux et bio et réhabilitation des bâtiments	Construire un territoire décarboné	Ville de Segré en Anjou bleu	Respect de la réglementation sur l'intégration des produits bio et locaux, en favorisant la fabrication en interne et en s'appuyant sur les agriculteurs bio et/ou locaux	Chambre d'Agriculture	400 000 €		150 000 €	150 000 €		100 000 €									X	X	X	X	2022-2025		
Ouverture d'une épicerie solidaire	Améliorer la vie quotidienne des habitants	CCAS de SEGRE EN ANJOU BLEU	Ouverture d'une épicerie solidaire pour accompagner les personnes en difficulté en matière de nourriture	Département	300 000 €				150 000 €				150 000 €							X			2023		
Embauche d'un manager de centre-ville	Améliorer la vie quotidienne des habitants	Ville de Segré en Anjou bleu	Mise en place d'une animation du réseau des commerçants avec un manager de centre-ville	CCI/AssAnBle	150 000 €		75 000 €			37 500 €			37 500 €							X	X	X	2023-2025		
Dispositif emploi-mobilité-logement	Attirer des entreprises et de emplois en conciliant attractivité économique et préservation des espaces	CC Anjou Bleu Communauté	Mise à disposition de logements appartenant aux bailleurs sociaux pour les nouveaux salariés	ASDEPIC, Maine-et-Loire Habitat, Podeliha, Action Logement, ...	90 000 €/an									Action engagée depuis février 2020	X	X	X	X					2020-2023	Nombre de nouveaux salariés accueillis	
Construction d'un pôle tertiaire	Attirer des entreprises et de emplois en conciliant attractivité économique et préservation des espaces	CC Anjou Bleu Communauté	Construction d'un bâtiment tertiaire destiné à accueillir les services de la Communauté de Communes et un espace tiers-lieu dédié aux entreprises (coworking, centre de télétravail, pépinière d'entreprises, ...)		2 970 000 €		1 252 882 €	524 000 €						Choix MOE en cours (livraison 1er trimestre 2024)			X	X	X	X			2021-2024	Nombre d'entreprises et de salariés accueillis, ...	
Equipement en mobilier et matériel du tiers-lieu	Attirer des entreprises et de emplois en conciliant attractivité économique et préservation des espaces	CC Anjou Bleu Communauté	Aménagement des espaces partagés pour notamment accueillir les créateurs d'entreprises																	X			2024	Nombre d'entreprises et de salariés accueillis, ...	

Suivi, animation et gestion du tiers-lieu	Attirer des entreprises et de emplois en conciliant attractivité économique et préservation des espaces	CC Anjou Bleu Communauté	Mise en place d'actions de promotion des espaces partagés - Animation de ces espaces															X	X	X	2024-2026	Nombre d'entreprises et de salariés accueillis, ...				
Construction de bâtiments relais	Attirer des entreprises et de emplois en conciliant attractivité économique et préservation des espaces	CC Anjou Bleu Communauté	Construction de 3 bâtiments relais de 300, 400 et 500 m² pour accueillir des entreprises artisanales et industrielles en création ou en développement		1 295 000 €		350 000 €												X	X		2021-2022	Nombre d'entreprises et d'emplois créés			
Construction de nouveaux bâtiments relais	Attirer des entreprises et de emplois en conciliant attractivité économique et préservation des espaces	CC Anjou Bleu Communauté	Construction de bâtiments relais pour accueillir des entreprises artisanales et industrielles en création ou en développement		1 300 000 €															X	X	X	2023-2026	Nombre d'entreprises et d'emplois créés		
Acquisition et réhabilitation d'anciens locaux d'activités	Attirer des entreprises et de emplois en conciliant attractivité économique et préservation des espaces	CC Anjou Bleu Communauté	Acquisition de bâtiments vacants et réhabilitation (avec division en plusieurs locaux) pour accueillir des entreprises artisanales et industrielles en création ou en développement, tout en limitant notre consommation foncière		1 300 000 €															X	X	X	2023-2026	Surfaces réhabilitées et nombre d'entreprises accueillies - Surfaces non consommées		
Requalification de friches industrielles	Attirer des entreprises et de emplois en conciliant attractivité économique et préservation des espaces	CC Anjou Bleu Communauté	Afin de réduire la consommation foncière dédiée aux activités économiques ou à l'habitat, il est envisagé de réhabiliter des friches industrielles (démolition totale ou partielle, requalification des bâtiments existants, ...)																				2023-2026	Nombre d'entreprises et d'emplois créés, consommation foncière et densification		
Requalification de zones d'activités	Attirer des entreprises et de emplois en conciliant attractivité économique et préservation des espaces	CC Anjou Bleu Communauté	Certains ZA du territoire nécessitent un travail de réaménagement permettant de végétaliser l'espace public et de tendre vers une densification du bâti en exploitant les surfaces foncières disponibles.																						Nombre d'entreprises et d'emplois créés, consommation foncière et densification	
Extension de zones d'activités (sur les polarités)	Attirer des entreprises et de emplois en conciliant attractivité économique et préservation des espaces	CC Anjou Bleu Communauté	Dans un territoire avec un fort tissu industriel, il est indispensable de proposer, sur les polarités, des îlots fonciers adaptés permettant d'accueillir des projets industriels pourvoyeurs de nombreux emplois																							
Quai de transfert déchets	Améliorer la vie quotidienne des habitants	CC Anjou Bleu Communauté	Construction d'un quai de transfert pour les ordures ménagères, les emballages, verres et papiers et constructions de locaux techniques		2 500 000 €																X	X				
Aménagement voies vertes (chemin de halage, Segré-Candé, Candé-St Mars la Jaille, ...)	Construire un territoire décarboné	CC Anjou Bleu Communauté																		X	X	X	2021-2026	Linéaire de voies douces et nombre de passages (utilisation)		
Déploiement d'un service de location de vélos à assistance électrique	Réduire les déplacements contraints et diversifier les mobilités au profit des modes durables et solidaires	CC Anjou Bleu Communauté	Elargissement du service de location de VAE à l'ensemble du territoire communautaire	LEADER, ADEME, Région	35 000 €/an																X	X	X	2022-2026		
Développement de nouveaux services (autopartage, ...)	Réduire les déplacements contraints et diversifier les mobilités au profit des modes durables et solidaires	CC Anjou Bleu Communauté	Développement d'un service d'autopartage Expérimentation de l'autostop organisé Dupliquer l'expérimentation ECOMOBIN sur d'autres zones d'emploi afin de générer un report modal de la voiture individuelle vers le covoiturage ou les mobilités actives (+ enjeux d'insertion sociale)	SIEML, Région																		X	X	X	2023-2026	
Accompagnement à la mise en œuvre de nouveaux outils et services sur la thématique mobilités	Réduire les déplacements contraints et diversifier les mobilités au profit des modes durables et solidaires	CC Anjou Bleu Communauté		CEE PENDAURA+																		X	X	X	2023-2026	
OPAH	Améliorer la vie quotidienne des habitants	CC Anjou Bleu Communauté	Mise en place d'un dispositif d'amélioration de l'habitat pour aider les ménages modestes et très modestes dans leurs travaux d'amélioration énergétique ou d'adaptation du logement à la perte d'autonomie. Prise en charge du suivi-animation par ABC.	ANAH, CD49	330 000 €/an																X	X	X	2023-2026	Nombre de logements réhabilités	
Ex-PTRE (guichet unique accompagnement projet habitat)	Construire un territoire décarboné	CC Anjou Bleu Communauté	Mise en place d'un guichet unique pour apporter des conseils de premiers niveaux (conseil téléphonique et permanence) à l'ensemble des ménages du territoire, sans conditions de ressources. Contractualisation avec ALISEE et ADIL	ADIL, ALISEE, CD49, SIEML	10 000 €/an																X	X	X	2022-2026	Nombre de demandes et nombre de projets réalisés	
Création d'une centrale solaire photovoltaïque à l'Ebeaupinière (ancienne usine d'incinération)	Construire un territoire décarboné	Alter Energies	Réhabilitation d'un site pollué (enfouissement de déchets d'incinération)																						Puissance électrique produite	
Collecte et traitement des eaux usées	Améliorer la vie quotidienne des habitants	CC Anjou Bleu Communauté	Travaux sur les systèmes d'assainissement ; cf. PPI 2022-2028 (réduction des ECP, mise en séparatif, équipement d'autosurveillance, refecton STEP Bel Air de Combrée, amélioration de la filière boues)	Agence de l'eau Loire Bretagne, SATEA 49	15 800 000 €															X	X	X	2022-2026	Linéaire de réseau renouvelé		

**Liste des actions soutenues par la Région des Pays de la Loire en faveur des collectivités locales du territoire dans le cadre du Plan de relance régional**

Bénéficiaire	Localisation	Intitulé op	Date d'attribution de l'aide	Section	Montant voté
COMMUNE D ANGRIE	ANGRIE	FRDC : Réfection des sanitaires de l'école et du site de la Pentière	23/09/2021	Investissement	13 630,00 €
COMMUNE D ARMAILLE	ARMAILLE	Fonds école : Travaux de réfection sur l'école	21/05/2021	Investissement	10 952,00 €
COMMUNE DE CARBAY	CARBAY	FRDC : Rénovation et mise aux normes de la bibliothèque	23/09/2021	Investissement	4 200,00 €
COMMUNE DE SEGRE EN ANJOU BLEU	SEGRE	Fonds école : Réhabilitation et extension de l'école élémentaire	31/03/2021	Investissement	100 000,00 €
COMMUNE DE SEGRE EN ANJOU BLEU	SEGRE	PLRIC : Construction d'une cuisine collective et d'une salle de restauration scolaire	31/03/2021	Investissement	75 000,00 €
MAIRIE DE CHAZE SUR ARGOS	CHAZE-SUR-ARGOS	PLRIC : Rénovation de l'atelier municipal	31/03/2021	Investissement	3 315,00 €
COMMUNE DE LOIRE	LOIRE	PLRIC : Aménagements extérieurs d'une MAM et du commerce multiservices	19/11/2021	Investissement	4 167,00 €
CC ANJOU BLEU COMMUNAUTE	SEGRE	la création d'un pôle tertiaire	21/05/2021	Investissement	524 000,00 €
COMMUNE DE SEGRE EN ANJOU BLEU	SEGRE	la démolition et la reconstruction de la salle polyvalente	21/05/2021	Investissement	185 000,00 €
COMMUNE DE SEGRE EN ANJOU BLEU	SEGRE	Fonds régional de reconquête des centres villes des villes moyennes et des centres bourgs - Commune de Segré-en-Anjou-Bleu - rénovation d'un bâtiment pour l'extension du siège de la mairie	21/05/2021	Investissement	198 600,00 €
					<b>1 114 697,00 €</b>

## Annexe .. : Soutiens financiers accordés par l'État au territoire Anjou Bleu Communauté en 2020-2021

Le tableau ci-après présente les financements apportés au territoire (tous porteurs de projet confondus) dans le cadre de France relance entre septembre 2020 et fin 2021.

Sous-Axe	Mesures du plan de relance	Dispositifs	Bénéficiaires	Montant de l'aide
Biodiversité, lutte contre l'artificialisation	Sécuriser les infrastructures de distribution d'eau potable, d'assainissement et de gestion des eaux pluviales en métropole et dans les outre-mer	Programme d'intervention des agences de l'eau	1	51 693,00 €
	Densification et renouvellement urbain : fonds de recyclage des friches et du foncier artificialisé	Recyclage foncier des friches	1	578 000,00 €
		Recyclage foncier des friches #2	1	420 000,00 €
Economie circulaire et circuits courts	Modernisation des centres de tri, recyclage et valorisation des déchets	Modernisation des centres de tri recyclage (Fonds "économie circulaire")	1	770 000,00 €
	Investissement dans le réemploi et le recyclage	Plan d'accompagnement de la filière plastique (Fonds économie circulaire de l'Ademe)	3	1 376 131,00 €
Infrastructures et mobilités vertes	Accélération des travaux d'infrastructures de transport	Diagnostic des ponts des collectivités territoriales	2	12 894,00 €
Jeunes	Développement de l'insertion par l'activité économique pour les jeunes	Développement et de transformation des entreprises sociales inclusives	3	34 460,00 €
Mise à niveau numérique de l'Etat, des territoires et des entreprises	Numérisation des TPE, PME et ETI	Aide à l'investissement de transformation vers l'industrie du futur (guichet industrie du futur)	9	651 463,00 €
		Aide à l'investissement de transformation vers l'industrie du futur (guichet industrie du futur) #2	2	167 418,00 €
	Transformation numérique de l'Etat et des territoires	Continuité pédagogique - Appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires	5	62 565,00 €
		Dématérialiser ou améliorer l'expérience d'une démarche administrative en ligne	1	14 400,00 €
Rénovation énergétique	Rénovation des bâtiments publics	Rénovation énergétique des bâtiments de l'Etat	2	74 600,00 €
	Rénovation énergétique des bâtiments privés	MaPrimeRénov'	21	1 924 315,00 €
	Transition écologique et rénovation énergétique des TPE/PME	Tremplin pour la transition écologique des PME	3	39 260,00 €
Souveraineté technologique	Relocalisation : sécuriser nos approvisionnements stratégiques	Résilience	1	800 000,00 €
	Relocalisation : soutien aux projets industriels dans les territoires	Accélération des investissements industriels dans les territoires	2	300 000,00 €
Technologies vertes	Plan de soutien aux secteurs de l'aéronautique et de l'automobile	Soutien aux investissements de modernisation de la filière automobile (Territoires d'industrie)	1	800 000,00 €
Territoires	Dynamiques territoriales et contractualisation	FNADT exceptionnel	1	37 986,00 €
	Soutien aux collectivités territoriales	DSIL exceptionnelle 2020	3	1 642 529,00 €
		DSIL exceptionnelle 2021	3	986 485,00 €
Transition agricole	Accélérer la transition agro-écologique au service d'une alimentation saine, sûre, durable, locale et de qualité pour tous	Alimentation locale et solidaire (Opération « paniers fraîcheur » régional) soutien de projets locaux	1	16 960,00 €
		Renforcement du partenariat Etat/collectivités au service des programmes alimentaires territoriaux PAT émergents (national)	1	58 800,00 €
	Renouvellement et développement des agro-équipements nécessaires à la transition agro-écologique et à l'adaptation au changement climatique	Aide au renouvellement des agroéquipements nécessaires à la transition agro-écologique	8	130 895,00 €
<b>Total des financements France Relance sur le territoire Anjou Bleu Communauté 2020-2021</b>			<b>76</b>	<b>10 950 854,00 €</b>

Le tableau ci-dessous présente les financements de l'État hors plan de relance qui sont apportés au territoire en appui des principales démarches territoriales et/ou contractuelles. Ce recensement n'est pas exhaustif ; il ne comprend pas, en particulier, les soutiens apportés sur des périmètres intégrant ou recoupant le territoire d'Anjou Bleu Communauté. Pour autant, ce territoire peut en bénéficier ; c'est le cas des dispositifs portés à l'échelle départementale ou encore des actions portées dans le cadre des Contrats Territoriaux Eau (664.000€ pour 2021 sur le CT Eau Oudon 2020-2022).

politique publique	type de soutien	dispositif ou projet	nombre de projets	Montant de l'aide
Culture	Création – engagement 2020	AFA Théâtre	1	15 000 €
		Fonds exceptionnel Festival Saveurs de jazz	1	20 000 €
	Patrimoine – engagement 2020	Travaux d'entretien du Château de Danne à St Martin du bois	1	14 339 €
		Travaux d'entretien du Château de la Roche Noyant la Gravoyère	1	9 800 €
		Travaux d'entretien du Manoir de la Fleuriaie à Aviré	1	2 734 €
		Travaux de restauration Château de la Faucille à l'Hôtellerie de Flée	1	96 771 €
	Transmission des savoirs – engagement 2020	Actions du contrat Territoire Lecture	1	5 000 €
<b>Culture Résultat</b>			<b>7</b>	<b>163 644 €</b>
Territoires	soutien aux collectivités territoriales	Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR)	18	1 258 158 €
		Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)	12	3 371 845 €
<b>Territoires Résultat</b>			<b>30</b>	<b>4 907 951 €</b>
Transition écologique	Soutien ADEME (Collectivité)	Installation solaire thermique à la piscine "les Nautilus"	1	76 760 €
	Soutien ADEME (Entreprise)	Création d'une unité de tri automatique des déchets plastiques	1	770 000 €
		Diagnostic Ecoconception /Opération collective ECOPRODDUIRE - Secteur maroquinerie -	1	7 168 €
		Extension des capacités de valorisation et de régénération de matières plastiques	1	728 750 €
<b>Transition écologique Résultat</b>			<b>4</b>	<b>1 582 678 €</b>
<b>Total</b>			<b>41</b>	<b>6 654 272 €</b>